



ÊTRE PARENT D'ÉLÈVES EN CONSERVATOIRE :

- CHOISIR
- S'INSCRIRE
- S'ADAPTER
- SE CONFORMER AUX EXIGENCES
- PARTICIPER

- LA LOI RELATIVE À LA CRÉATION ARTISTIQUE
- ENSEIGNEMENT : "AVEC PLAISIR ?" PAR CLAUDE HENRI JOUBERT
- LES 30 ANS DU CONCOURS MUSIQUES D'ENSEMBLE
- ACTIVITÉS DE NOS APEC

Assurance des instruments et activités du musicien



Nous savons protéger votre talent

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter
02 54 73 85 25

www.monceauassurances.com

L'ACTUALITÉ DE LA FNAPEC

Congrès 2015	4
Assemblée Générale du 21 mai 2016	5
Musiques d'Ensemble 2016	6
Ministère de la Culture :	10
LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine	
La FNAPEC y était...	41

ENSEIGNEMENT MUSICAL

Avec Plaisir ? par Claude Henri Joubert	12
Être parent d'enfant en conservatoire	16
Le Conservatoire ou l'école de musique, de danse et d'art dramatique	18
Droits d'inscription	20
Apprendre à danser dans les conservatoires	21
Pour une initiation au Théâtre sans faire l'économie de la pensée	22
Lettre à ma fille	24
L'itemm : Institut Technologique des Métiers de la Musique	25
Apprentissages artistiques	26
Passeurs d'Arts	28

MUSÉE

MUSIC, un voyage au cœur des musiques et cultures du monde	30
--	----

FESTIVALS

Festival Baroque au Pays du Mont Blanc	34
Le festival Juventus	36
Festival d'Uzerche	40

NOS PARTENAIRES

14 ^e édition de La Semaine du Son	40
--	----

ESPACE DES APEC

Paris 7 ^e : Invitation à la danse au conservatoire Erik Satie	42
Limousin : L'Alauzeta a fêté ses 30 ans	44
Bayonne Côte basque : Festival européen et transfrontalier	45
Bourgogne : L'APEC d'Avallon, partenaire d'animation culturelle de son conservatoire	46

FNAPEC INFOS

Pourquoi adhérer ?	48
FNAPEC Contacts	49
FNAPEC Services	50

Liste des annonceurs :

Monceau Générale Assurances p.2 / SEAM p.7 / Champagne Michel Mailliard p.9, 42 & 49 / Didier Jeunesse p.11 / Paul Beuscher p.15 / SACEM p.17 / ANSEP2A p.18 / Yamaha p.19 / Corelli - Savarez p.22 / SPEDIDAM p.22 / ITEM p.25 / ProQuartet p.27 / Feeling p.28 / La Lettre du Musicien p.29 / Confédération musicale de France p.40 / MVM Editions p.40 / Aliénor Lutherie p.42 / Salon du violon p.43 / Woodbrass p.45 / Luxbag MCF p.47 / Musicora p.51 / Di-Arezzo p.52

La publicité paraît sous la seule responsabilité des annonceurs.

La FNAPEC tient à leur exprimer ses plus vifs remerciements pour leur fidèle soutien.

La FNAPEC remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro.

La réussite en conservatoire passe par l'implication des parents, l'intégration de l'enfant et de sa famille. L'école de musique, ou le conservatoire que fréquente(nt) votre (ou vos) enfant(s) est un lieu de vie. En attendant un cours ou entre deux, l'élève peut faire ses devoirs, avoir des échanges avec ses camarades et les parents, converser et profiter de l'expérience des autres.

Parents d'élèves, si dans l'école de musique ou le conservatoire il y a une association, participez aux activités de celle-ci. Les APEC manquent de personnes de bonne volonté. L'aide et le soutien des parents au sein de l'association qui accompagne les activités proposées par le conservatoire sont appréciés par les enseignants. Souvent on pense qu'il faut donner beaucoup de temps, sachez qu'un petit investissement est également le bienvenu. Si de nombreux parents agissaient ainsi, chaque école de musique et chaque conservatoire auraient une association. Malheureusement, ce n'est plus le cas.

Je souhaite à vos enfants une bonne rentrée et la réussite dans leurs études. Permettez-moi de vous donner rendez-vous à l'automne à Paris, pour une rencontre avec les régions, et au printemps, toujours à Paris, pour le congrès. Le conseil d'administration de la FNAPEC sera heureux de vous accueillir. Parents, rejoignez la FNAPEC, unique fédération de parents d'élèves.

Martine Mabboux, Présidente

Martine Mabboux : *Chère Simone (présidente d'honneur de la FNAPEC), quel plaisir de converser par téléphone avec vous. Que d'activités partagées lorsque vous étiez présidente de la région Rhône-Alpes et présidente nationale ! Après 22 ans à la tête de la FNAPEC, quels conseils donneriez vous aux parents d'élèves ?*

Simone du Breuil : *Il faut s'intéresser quotidiennement à ce que vos enfants font dans leurs études musicales, ce qui est indispensable si l'on veut qu'ils s'investissent véritablement.*

MM : *Quels vœux formulez-vous pour la FNAPEC ?*

SdB : *Continuer ensemble l'œuvre débutée en 1956 pour le développement de la musique, de la danse et du théâtre.*

MM : *Simone, je vous souhaite une agréable retraite bien méritée après tant d'années consacrées à la FNAPEC.*

Siège social de la FNAPEC

106 rue d'Amsterdam 75009 PARIS
Allo FNAPEC 06 83 51 83 11 • 01 42 82 00 19
contact@fnapec.org



Responsable de la publication :

Martine Mabboux

Contact publicités : Martine Mabboux

Création graphique : VB Design - 06 68 35 22 63

Imprimerie : FOI - 14140 Livarot - Tél. : 01 46 15 05 13

Dépôt légal n°2346 - 3^e trimestre 2016 - ISSN : 0755-1193

Cette revue vous est remise par :

CONGRÈS 2016

De 1956 à 2016, soixante ans d'existence de la fnapec !

Le 21 mai 2016, le conservatoire Léo Delibes à Clichy accueillait le congrès de la FNAPEC dans ses locaux tout neufs.

Le conservatoire est un établissement agréé par l'Etat., label témoin de la qualité de l'enseignement et des parcours pédagogiques qui y sont proposés. L'objectif principal du conservatoire est de favoriser l'accès au plus grand nombre de Clichois à une pratique artistique épanouissante, exigeante et partagée.

La FNAPEC est fière d'être accueillie dans cet établissement dont l'objectif est si proche des siens., et heureuse de compter parmi les participants la toute nouvelle présidente de l'association des parents d'élèves du conservatoire de Clichy qui, lors des divers moments de la journée, eut une phrase exceptionnelle, disant « *Je ne connais pas tout de la FNAPEC, mais je fais confiance* ». Oui Madame, nous ferons tout pour que la FNAPEC soit digne de votre confiance.

Dès le matin, les congressistes assistent à deux conférences, l'une donnée par Jean Pierre SIMON sur le thème : Nouvelle approche de l'enseignement musical, suivie d'une deuxième conférence surprenante sur la présentation d'une harpe en carton. Cette harpe a remporté un prix au concours Lépine 2016 et son histoire étonnante intéresse les congressistes. Née de la rencontre entre un menuisier père d'élève et d'un professeur de harpe, cette invention n'avait pour principale vocation que la diminution du prix d'achat d'une harpe. Il était nécessaire de vaincre les réticences des parents quant à l'investissement que représente l'achat de cet instrument. Autre atout, une harpe en carton, conserve un certain encombrement mais voit son poids fondre et devient plus aisément transportable. Les créateurs assurent que l'instrument est musicalement satisfaisant. Deux membres de l'association Pop'Harpe présents au congrès nous font partager leur enthousiasme expliquant que ce projet avait une vocation artistique certes mais aussi pédagogique. Certains sont séduits, d'autres doutent mais personne n'est indifférent

De nombreux échanges ont eu lieu entre les intervenants et les congressistes avant d'aller partager un repas amical au cours duquel les échanges d'expériences entre les APEC sont nombreux. Tous regrettent le temps trop court consacré à ces échanges mais savent que nous sommes réunis pour le moment annuel tant attendu : l'assemblée générale.

Climat très amical pendant cette assemblée générale qui relate le travail d'une équipe tout au long de l'année, travail de bénévoles, imparfait sûrement mais qui représente du temps « donné » pour le fonctionnement de la fédération dans le seul but d'aider les APEC pour oeuvrer tous ensemble pour le développement de l'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre.

60% des APEC sont présentes ou représentées ce qui représente une bonne implication de tous.

Le président en exercice présente son rapport moral et le rapport d'activités de l'année, rapports qui sont votés avec 78% des voix.

La trésorière présente le rapport financier voté avec 73% des voix.

Les votes de cette assemblée renforcent l'idée qu'une grande solidarité unit les APEC. Ils démontrent l'intérêt que les associations portent à leur fédération.

A la demande du président, la trésorière propose à l'assemblée de ne pas modifier le montant de la cotisation pour l'année scolaire 2016-2017, cotisation dont nous vous rappelons les montants :

Une part fixe 25 € pour chaque Apec et une part variable en fonction du nombre d'adhérents suivant le tableau ci-dessous :

Jusqu'à 19 adh	De 20 à 40 adh	De 41 à 80 adh	De 81 à 125 adh	126 adh et plus
1.10 €	1.05 €	1.00 €	0.95 €	0.90 €



Un tarif pour les adhérents individuels (définis dans les statuts) est voté : 10 €

De même, la trésorière propose à l'assemblée le montant du reversement pour les Unions régionales actives. Pour des raisons budgétaires, ce montant diminue pour la prochaine année scolaire et sera de :

125 € pour une UR active + 0.50 par adhérent (pour toutes les UR).

Nombreux échanges, mais l'heure de fermeture du conservatoire approche et tous doivent se séparer récupérant adresses de messagerie et téléphone, regrettant de ne pouvoir prolonger ces moments intenses. La FNAPEC remercie sincèrement la mairie de Clichy, le directeur du conservatoire Léo Delibes et son équipe de l'accueil pour leur soutien. A l'année prochaine. •

M.C.B

Que nous soyons dans une structure territoriale ou dans une école associative de musique, nous sommes tous concernés par l'évolution des méthodes d'enseignement.

A un moment où nous constatons des interrogations sur les méthodes pédagogiques utilisées, Jean-Pierre Simon, Président de l'ANSEP2A (Association Nationale des Structures d'Enseignements et Pratiques Artistiques Associatives) vient nous faire réfléchir sur cet enseignement si particulier en illustrant son propos par un exemple de projet d'établissement.

Pour toute évolution, nous devons toujours nous remémorer l'histoire de notre profession. Pendant des siècles avec des variations positives et négatives, la musique a été enseignée par les maîtres. Au XVIII^e siècle, l'enseignement de tradition oral devient écrit. A l'époque de la révolution, apparaissent l'organisation des études et la fermeture de nombreuses maîtres. En 1795, c'est la création du conservatoire supérieur de Paris. Par la suite, nous verrons la mise en place de nombreux conservatoires dans toute la France, puis un développement anarchique des écoles associatives de musique dans les années 1970 – 1980. Au XX^e siècle, avec l'aide de l'IPMC (Institut de Pédagogie Musicale et Chorégraphique), commence une vraie réflexion sur la pédagogie musicale avec la mise en place des cycles. Malheureusement, cet organisme va être supprimé. La création des CEFEDM (Centres de Formation des Enseignants de la Danse Et de la Musique) et maintenant des Pôles Supérieurs, va permettre aux enseignants d'obtenir une qualification pédagogique. Les départements vont prendre le relais de l'Etat en mettant en place des schémas départementaux pour les enseignements artistiques loin d'être effectifs partout en France.

Résultat : les conservatoires régionaux et départementaux comme les écoles municipales ou associatives sont laissés à leur propre fonctionnement, alors qu'un élève qui se trouve dans le sud ou le nord de la France devrait pouvoir bénéficier de la même formation et des mêmes tarifs. Ces nouvelles réformes ont été basées sur le coût des établissements, élément indispensable pour la gestion des structures, mais qui doit être mis en parallèle avec l'objectif et la mission de chaque identité de formation. En y réfléchissant bien, toutes les structures ont adopté le même schéma de formation soit : cours d'instrument + cours de Formation Musicale (ne soyons pas dupes c'est-à-dire solfège) + pratique collective. Paradoxalement, les structures n'ont pas les mêmes missions. Une école municipale ou associative de musique n'a pas pour mission de former des professionnels, ni d'ailleurs un CRR jusqu'au niveau fin amateur.

Directeur pendant de nombreuses années, j'ai essayé de mettre en place avec les responsables de ma structure il y a 7 ans, un nouveau dispositif pédagogique pour essayer de répondre à tous les paramètres indispensables pour former un bon musicien. Ce dispositif a été mis en place pour le cycle 1 et inscrit dans le projet d'établissement.

L'idée est de reprendre les 3 axes de formation, mais dans un sens différent.

1/ Je m'inscris d'abord en pratique collective tout en choisissant mon instrument de musique. (*On peut faire de la pratique collective sans avoir touché un instrument « l'orchestre à l'école »*).

2/ Parce que je vais jouer avec d'autres (*la musique ça se partage*), et pour m'améliorer, j'ai besoin de cours d'instrument et de formation musicale (*cette réflexion est très importante*). On se forme pour pratiquer

la musique. Former pour se former n'est pas forcément très motivant.

3/ Le cours d'instrument passe en cours dit programmé qui n'est ni un cours purement individuel ni un cours collectif. Le principe est de prendre 2 élèves pendant 40 minutes ou 3 élèves en 1 heure (plus difficile), et de faire travailler un élève individuellement pendant que l'autre apprend en écoutant. Avantages : gain de temps pour le professeur qui évite de répéter x fois la même chose, et peut donc utiliser 2 à 3 minutes par cours pour compléter, illustrer son cours comme par exemple faire écouter l'extrait d'une pièce... Ce cours est ensuite complété par la mise en place de projets musicaux : soit 10h sur l'année pour 3 élèves. Avantages : l'élève prend conscience qu'il doit travailler son instrument à la maison, ce qui est loin d'être le cas actuellement. L'apprentissage, on ne connaît plus. Le jeune pense qu'il va savoir jouer une œuvre très vite (*évolution de notre société*). On revient donc par ce procédé à l'apprentissage instrumental car le temps passé à la maison pour travailler est aussi important que le cours lui-même. Réaliser des petits projets permet à l'élève de se valoriser et donc de se motiver.

En mettant en place ce dispositif, j'ai proposé une formation équilibrée qui permet entre autre de faire des économies sur le temps de cours surtout en 1^{er} cycle (*nombre d'élèves important dans chaque établissement*). Ce gain permet une modification de la courbe des tarifs qui s'inverse, et qui permet à plus de familles de s'inscrire, donc d'avoir plus d'élèves dans les classes. D'autre part, plus de problème avec du « face à face » (*expression que je n'aime guère*) puisqu'ils sont 2 élèves en même temps (*réponse aux conservatoires Parisiens...*).

Ce dispositif est intéressant sur de nombreux points, malheureusement, reste le problème de formation des enseignants. Ceux qui sont formés arrivent à mettre en place cette pédagogie, les autres font au mieux en utilisant la même méthode de leur propre formation personnelle. C'est là qu'il manque un institut national qui pourrait pallier à cette évolution pédagogique. Je pense que nous avons encore beaucoup à apprendre dans ce domaine.

Nous sommes nombreux aujourd'hui à essayer de nouvelles pédagogies. Encore faut-il que nous puissions en débattre ensemble et dans toutes les disciplines en mettant dans la poche notre ego qui va finir par marginaliser et discréditer l'ensemble de notre profession. Nous devons aussi prendre conscience que se former a un coût et qu'un professeur doit inclure cette notion dans ces actes.

Voilà mes quelques réflexions qui demandent avant tout des échanges entre nous. Si vous le souhaitez, vous pourrez participer à ce débat au prochain salon MUSICORA à Paris, du 28 au 30 avril 2017. Vous trouverez sur le site de l'ANSEP2A, les éléments d'organisation. •

<http://fsma.e-monsite.com/>



Jean Pierre Simon
Président de l'ANSEP2A

(Professeur de Saxophone et Directeur d'école de musique à la retraite).

MUSIQUES D'ENSEMBLE 2016

Musiques d'Ensemble fête son trentième anniversaire

Avec le soutien pour son fonctionnement de la SEAM et de Di ARREZO, et grâce à des mécènes fidèles qui tiennent à soutenir et à promouvoir de jeunes chambristes méritants, 15 000 € de bourses sont attribués aux lauréats du concours. S'y ajoutent des invitations pour des festivals de renom et plusieurs prix spéciaux : résidence, participation à une académie, master class.

Créé en 1987, le concours Musiques d'Ensemble, entièrement organisé par une équipe de bénévoles fidèles et compétents, parents ou anciens parents d'élèves adhérents à la FNAPEC, est depuis 29 ans une pépinière de jeunes talents.

A l'origine du projet, Simone du Breuil, alors présidente de la FNAPEC, toujours présidente d'honneur et Jacques Taddei, alors directeur du CNR de Rueil Malmaison, aujourd'hui disparu, imaginent un concours afin d'aider de jeunes ensembles à se lancer dans l'aventure professionnelle. Les bourses remises aux lauréats doivent exclusivement contribuer à réaliser un projet professionnel collectif. C'est le concours de toutes les musiques et de tous les ensembles, événement annuel qui tient sa place parmi la multitude des concours musicaux.

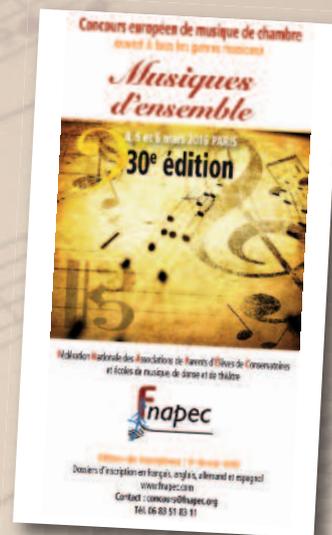
Depuis de nombreuses années, ce concours se déroule dans les locaux du C.R.R. rue de Madrid à Paris, avec la complicité du directeur et de toute son équipe.

Cette trentième édition rassemble de nouveau 32 groupes soit 89 jeunes artistes, européens et autres.

Dès le vendredi matin, les candidats enchainent les répétitions, respectant les horaires et les diverses consignes données par les organisateurs, tout cela dans une joyeuse ambiance malgré les fausses notes et les imprévus. Mais déjà arrive le samedi 13 heures, et le début du concours signalé par la présence dans le hall des membres du jury. Ils se retrouvent, ils ont déjà presque tous participé à cet événement en tant que membres du jury, ils font l'amitié à la FNAPEC de revenir pour fêter ce trentième anniversaire. Quelques derniers échanges entre le président de la FNAPEC, le président et les membres du jury puis, sonne l'heure fatidique du début du concours. Malgré un rythme de passage soutenu, le jury n'a pas relâché son attention et a écouté jusqu'à une heure tardive les groupes prévus pour le samedi, très sensible aux qualités musicales exprimées. Dès l'aurore le dimanche matin, chacun reprend sa place et ce n'est qu'à la fin de l'audition du 32^{ème} groupe que le jury, heureux mais épuisé s'accorde le temps de partager un repas tout en commençant les délibérations. Pas facile de départager les groupes tant le niveau est chaque année encore plus élevé.

Pendant cette longue délibération, le public nombreux, les musiciens, leur famille et leurs amis ont le plaisir d'écouter le quatuor ZADIG, lauréat de l'édition 2015 interpréter le *Trio op 1 n°3 de Beethoven* en do mineur et le *Trio n°1 de Schumann* en ré mineur. Magnifique !

A l'heure de la proclamation des résultats, fébrilement, les divers groupes prennent place dans l'auditorium et attendent que Patrice Fontanarosa monte sur scène pour l'annonce officielle qu'il suggère de



Le bureau de la FNAPEC, le jury et les partenaires.

© Delphine Georges

faire en appelant sur Skype, Simone du Breuil retenue chez elle. Que d'émotions pour elle à l'annonce de chaque résultat, qui permet au groupe lauréat et au mécène de rejoindre sur scène le jury,

Que de joies partagées, que de compliments échangés, que d'amitiés sincères, pendant tout ce temps de la proclamation des résultats qui se prolongeront autour d'une coupe de champagne offerte comme toujours par Michel Maillard, ami de la FNAPEC et des jeunes, soutien indéfectible de Musiques d'Ensemble •

MC Brousse

Jury du 30^{ème} Concours européen Musiques d'Ensemble

Président :

- Patrice Fontanarosa, violoniste,

entouré de :

- Jania Aubakirova, pianiste, rectrice du Conservatoire kazakhe national Kourmangazy, à Almaty (Kazakhstan),
- Constanze Dedieu, pianiste, chambriste, chargée de production ProQuartet – Centre Européen de Musique de Chambre,
- Pierre-Yves Artaud, flûtiste,
- Alexandre Ouzounoff, bassoniste, compositeur,
- Roland Pidoux, violoncelliste,
- Roger Steptoe, compositeur, pianiste et pédagogue.



La **SEAM** (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) est une société civile de perception et de répartition, agréée par arrêté ministériel du ministre de la Culture (arrêtés des 17 avril 1996, 26 juillet 2001, 14 août 2006 et 26 août 2011).

La **SEAM** regroupe l'ensemble des ayants droit des œuvres musicales graphiques : partitions de musique, méthodes, paroles de chansons... (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et l'ensemble des catégories de musique (classique, variété, jazz, musique liturgique, militaire, musique chorale...).

Créée en 1988, la **SEAM** remplit 4 missions :

- ❶ **L'INFORMATION des UTILISATEURS** sur les aspects juridiques du problème de la photocopie de musique imprimée et des droits d'auteur en général :
→ Demandez la visite gratuite d'un collaborateur de la **SEAM**.
- ❷ La **PROPOSITION de LICENCES CONTRACTUELLES** d'utilisation limitée de la photocopie de musique imprimée sous certaines conditions :
 - Vous êtes un conservatoire ou une école de musique
 - Vous êtes une fanfare, une batterie-fanfare, un orchestre d'harmonie
 - Vous êtes une chorale ou un ensemble vocal→ Demandez ou téléchargez la **convention qui vous correspond**.
- ❸ Le **CONTRÔLE** des utilisations des photocopies illicites :
→ Des inspections inopinées ont lieu toute l'année.
- ❹ Une **AIDE À L'ACHAT de PARTITIONS POUR LES PARTOTHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES MUSICALES** des écoles et conservatoires de musique :
→ Renseignements sur le site de la **SEAM** : www.seamfrance.fr.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ LA SEAM :

43, rue du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Téléphone : 01.42.96.76.46

E-mail : seamfrance@free.fr / Site Internet : www.seamfrance.fr

MUSIQUES D'ENSEMBLE 2016

4, 5 et 6 mars – CRR de Paris

PALMARÈS 2016

© Delphine Georges



Bourse « Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique » de 5000 €

• **Trio Alda** •

Vashka DELNAVAZI (violon)
Jérémy GARBARG (violoncelle)
Alexandre KANTOROW (piano)



Bourse de l'Académie des Beaux-Arts de 3000 €

• **Duo des Songes** •

Noé NATORP (violoncelle)
Jean-Baptiste DOULCET (piano)



Bourse « Champagne Michel Mailliard » de 2000 €

Prix spécial du Festival 1000 Sources Haute Dordogne : un concert dans le cadre de la 20^e saison 2016-2017. Prix spécial du Festi'Val d'Arly.

• **Ilmatar Duo** •

Beatriz TIRADO (saxophone)
Marion CHIRON (accordéon)

Bourse « FNAPEC – Musiques d'Ensemble » de 1700 €

Prix spécial ProQuartet – Centre européen de musique de chambre :
 une invitation à un module des « cours à la carte » du cursus de professionnalisation organisé par ProQuartet et une invitation à se produire dans un des festivals ou des cycles de concerts organisés par ProQuartet.

• **Quatuor Confluence** •

Clara MESPLÉ (violon)
Daniel VLASHI (violon)
Pierre-Antoine CODRON (alto)
Tom ALMERGE-ZÉRILLO (violoncelle)



Bourse des Partenaires de 1350 €

Didier Jeunesse, Fédération française des associations de musiciens amateurs (FFAMA) : Les Amis de la Musique de Vaison-la-Romaine, Woodbrass, ANSEP2A, Aliénor Lutherie, Feeling, La Semaine du Son.

• **Quinteto Respiro Tango** •

Sébastien INNOCENTI (bandonéon)
Sabrina CONDELLO (violon)
Émilie ARIDON-KOCIOLEK (piano)
Dorian MARCEL (contrebasse)
Fabio LO CURTO (clarinette / clarinette basse)

Le 31^e Concours européen Musiques d'Ensemble de la FNAPEC aura lieu au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris, 14 rue de Madrid – 75008 Paris – Dates non fixées
 Dossier d'inscription sur le site de la FNAPEC - www.fnapec.com - Contact : Allo FNAPEC 06 83 51 83 11 - contact@fnapec.org

Bourse des précédents lauréats de « Musiques d'Ensemble » de 1300 €
 Trio Zadig (2015), Quatuor Arod (2014), Fanny Azzuro du SpiriTango Quartet (2011),
 Quatuor Ellipsis (2007), Quintette Aquilon (2005), Célimène Daudet (2001),
 Quatuor Diotima (1999), Pascal Gallet (1992), Quatuor Debussy (1992),
 Ensemble Polyphonie & François Merlin (1989)

• **Trio Cantor** •

Shuichi OKADA (violon)
 Gauthier BROUTIN (violoncelle)
 Jean-Paul GASPARIAN (piano)



Bourse du Festival de musique d'Uzerche de 650 €

Prix spécial du Festival musical d'Uzerche : une invitation au festival 2017.

• **Duo Solaris** •

Florian LAROUSSE (guitare)
 Jérémy PERET (guitare)



• **Quatuor Yako** •

Ludovic THILLY (violon)
 Pierre MAESTRA (violon)
 Vincent VERHOEVEN (alto)
 Alban LEBRUN (violoncelle)

Prix spécial « Les Cordes en Ballade », offert par le Quatuor Debussy : une invitation à participer à l'académie « Les Cordes en Ballade » du 7 au 17 juillet.

L'invitation comprend les frais pédagogiques, l'hébergement, l'accès aux concerts et comporte également la participation à un des concerts Nouveaux Talents (pour une valeur de 2 800 €).



**Prix spécial
 « Millesources aux sources du talent » :
 une résidence de création artistique
 dans le cadre de la
 saison Jeunes Talents.**

• **Quatuor Zahir** •

Guillaume BERCEAU (saxophone soprano)
 Romain FOURNIER (saxophone alto)
 Florent LOUMAN (saxophone ténor)
 Joakim CIESLA (saxophone baryton)

Prix spécial du Théâtre Saint-Bonnet à Bourges : invitation dans le cadre de la saison Jeunes Talents.

• **Delta Piano Trio** •

Gérard SPRONK (violon)
 Irène ENZLIN (violoncelle)
 Vera KOOPER (piano)



Prix spécial du Festival Baroque du Pays du Mont-Blanc.
 non attribué, faute de candidat dans l'esthétique baroque.

Félicitations au **TRIO ZADIG**, lauréat du concours de Musiques d'Ensemble 2016 qui vient de remporter le 2^e prix du concours FISCHOFF aux Etats Unis. Fondé en 1973 à South Bend, Indiana, États-Unis, le Concours Fischhoff National Chamber Music a grandi pour devenir le plus grand concours de musique de chambre dans le monde, et l'un des plus prestigieux prix de musique classique accessible aujourd'hui. Le Fischhoff Compétition 2016 s'est déroulé les 6 et 8 mai sur le campus de l'Université de Notre Dame, South Bend, Indiana, États-Unis.

Remerciements aux partenaires

- Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique
- Académie des Beaux Arts • Champagne Michel Mailliard
- Didier Jeunesse • Woodbrass • La Semaine du Son • ANSEP2A
 - Les Amis de la Musique de Vaison-la-Romaine
 - Association des Musiciens Amateurs
- Festival Musical d'Uzerche • Festival des 1000 sources
- France Musique • Association Jeunes Talents, Paris
- ProQuartet – Centre Européen de Musique de Chambre
 - L'invitation musicale • Les Cordes en Ballade

Venez découvrir nos cuvées !

52 Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - FRANCE
 Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05
www.champagne-michel-mailliard.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, SACHEZ CONSOMMER AVEC MODÉRATION

MM
 CHAMPAGNE
MICHEL MAILLIARD
 à VERTUS - FRANCE

LOI N° 2016-925 DU 7 JUILLET 2016 RELATIVE À LA LIBERTÉ DE LA CRÉATION, À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE

La FNAPEC ne peut qu'approuver cette loi dans son ensemble.

Elle veut cependant attirer l'attention sur la situation actuelle face à certaines dispositions de cette loi.

C'est le cas en particulier de l'alinéa 9 de l'article 3 et d'un chapitre de l'article 51.

Article 3

« L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, ... une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique. La politique en faveur de la création artistique poursuit les objectifs suivants :

(...)

9/ Mettre en œuvre, à destination de toutes les personnes, notamment de celles qui sont les plus éloignées de la culture, des publics spécifiques, ainsi que des jeunes, des actions d'éducation artistique et culturelle permettant l'épanouissement des aptitudes individuelles et favorisant l'égalité d'accès à la culture, en veillant notamment à la conception et à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle mentionné à l'article L. 121-6 du code de l'éducation et en favorisant l'implication des artistes dans le cadre de leur activité professionnelle. »

Cet article L 121-6 du Code de l'Éducation précisait : « Les enseignements artistiques font partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire. Ils font également l'objet d'enseignements spécialisés et d'un enseignement supérieur ».

La FNAPEC s'associe pleinement à cette résolution et ne peut que souhaiter l'application de cette loi.

Mais qu'en est-il aujourd'hui de la Loi du 6 janvier 1988 sur les enseignements artistiques ? Elle prévoyait en particulier : « des enseignements obligatoires sont dispensés dans les écoles primaires (...) Ces enseignements comportent au moins un enseignement de la musique et un enseignement des arts plastiques ».

Depuis 1988 cette loi n'est toujours pas appliquée dans la majorité des écoles de France.

Or, c'est à l'école primaire que tout se détermine chez l'enfant. L'éducation musicale est fondamentale non seulement comme épanouissement de la sensibilité mais bien plus encore comme élément de la formation individuelle de base. La musique, au même titre que les mathématiques et le français, aide à développer les facultés intellectuelles propres à chaque être humain. Par une pratique collective de la musique, on favorise le sens de la responsabilité à l'intérieur d'un groupe, l'écoute et le respect de l'autre. La formation artistique à l'école primaire est le premier moyen d'une vraie réduction des inégalités d'accès à la culture. Elle doit s'adresser à tous les enfants quel que soit leur milieu social ou leur zone géographique et non à quelques-uns qui fréquentent les conservatoires poussés par des parents pouvant en assurer la charge financière.

Mais, au départ, par une distorsion fondamentale entre les missions des communes et de l'Éducation Nationale et contrairement à la formation artistique dans le secondaire cette formation initiale dans le primaire a été confiée aux communes.

A partir du moment où chaque enfant a droit à cette formation initiale et où elle fait partie du programme des études elle doit être prise en

charge totalement par l'Éducation Nationale, ce qui n'a donc pas été le cas.

Aujourd'hui en 2016, devant leurs contraintes budgétaires les municipalités qui appliquent cette loi sont souvent amenées à supprimer plus ou moins totalement cet enseignement.

En 2017 il est prévu six millions huit cent mille élèves dans le primaire

(selon le Ministère de l'Éducation).

Quel gisement d'emploi pour des enseignants formés spécialement à cet enseignement spécifique !

Article 51

« (...) La première partie du code de l'éducation est ainsi modifiée : Il est inséré un alinéa ainsi rédigé : « L'État et les collectivités territoriales garantissent une véritable égalité d'accès aux enseignements artistiques, à l'apprentissage des arts et de la culture. Cette politique s'exprime notamment par le financement de l'enseignement artistique spécialisé au travers des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ces derniers sont ouverts à toutes et tous et sont des lieux essentiels pour l'initiation, l'éducation et le perfectionnement artistique et culturel. »

(...)

« En concertation avec les collectivités concernées et après avis de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, la région peut adopter un schéma régional de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement. Il prend en compte les principes d'organisation définis par les schémas départementaux mentionnés au présent article. La région peut fixer au travers de ce schéma les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial ».

Depuis de nombreuses années la FNAPEC pose le problème des droits d'inscriptions dans les conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique. Très souvent ils rendent inaccessible l'enseignement spécialisé à beaucoup de familles.

Avec les difficultés financières actuelles des collectivités locales ce problème est très loin d'être résolu.

c/f « Les Temps Forts de la Loi création » interview d'Audrey Azoulay, Ministre de la Culture, site internet du Ministère et le texte complet de la loi (119 articles), site internet de Legifrance •

Jean Guelpa , ancien président de la FNAPEC



Un livre, un CD
Les nouveautés de fin d'année

DÉCOUVREZ LA VÉRITABLE HISTOIRE DE

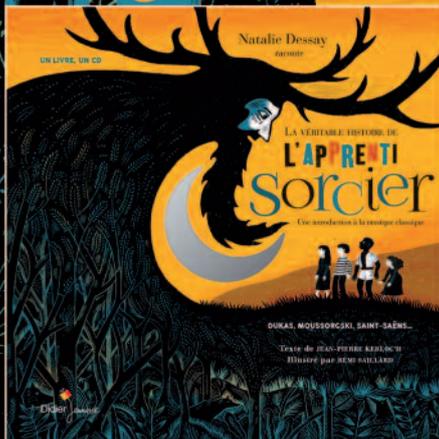
L'APPRENTI SORCIER

Jean-Pierre Kerloc'h • Natalie Dessay • Rémi Saillard

• Quatre enfants rêvent de devenir magiciens.
Le sorcier Alto Incantador n'en choisira qu'un.

• Magie noire et sorcellerie sont au programme
de ce voyage initiatique au suspense grandissant !
Les enfants vont adorer !

• Des morceaux d'anthologie, de Moussorgski à Paul Dukas,
installent une ambiance mystérieuse et rythmée le récit.
Une véritable introduction à la musique classique !



Parution le 21 septembre



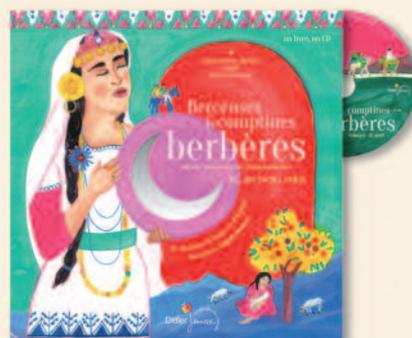
Didier Jeunesse



Pinocchio

Edouard Signolet • Laurent Petitgirard • Elsa Lepoivre
Elliot Jenicot • Kate Combault • Laetitia Le Saux

Enfin le conte musical ! Une bande originale et haute en couleurs qui fait dialoguer les compositions de Laurent Petitgirard et des grandes pages du répertoire (Mozart, Vivaldi, Kurt Weill, Ravel, etc.), interprétées par un trio : violon, violoncelle et piano.
À paraître le 26 octobre



Berceuses et comptines berbères

Nathalie Soussana • Jean-Christophe Hoarau
Virginie Bergeret

Berceuses poignantes, danses, chants de fêtes, chansons d'amour ou comptines, le répertoire de ce nouveau « Comptines du monde » nous emmène sur les traces des Berbères.
À paraître le 1^{er} décembre.



Mon grand livre-disque de comptines

Yves Prual • Matthieu Prual • Françoise Tenier
Clémence Pollet

25 comptines et chansons pétillantes, de très belles voix et des polyphonies harmonieuses accompagnées à la guitare, au saxophone, et par un quatuor à cordes.
À paraître le 3 novembre.

Écoutez des extraits de tous nos livres-disques sur www.didier-jeunesse.com

INFORMATIONS TECHNIQUES

26 × 26 cm / 36 à 60 p. / 45 min à 55 min / 23,80 €

AVEC PLAISIR ?

UNE ANECDOTE

Cette communication qui n'a pour but que d'énoncer brièvement quelques thèmes de réflexions commencera par la relation d'une anecdote : Un directeur d'école de musique recevait des parents désireux d'inscrire leur fils en classe de clarinette. L'entretien était agréable, mais le directeur prononça une phrase malheureuse : *"L'étude de la clarinette nécessite, au début, un travail quotidien, etc."* Il fut interrompu par le père de famille : *"Monsieur le directeur, vous avez employé un mot qui ne convient pas : mon fils ne vient pas pour travailler, mais pour son plaisir !"*. Beaucoup d'enseignants sont aujourd'hui confrontés à ce type de situation délicate. Dans bon nombre d'écoles, les inscrits sont parfois moins des élèves soucieux d'apprendre que des "consommateurs" désireux de s'approprier, immédiatement, ce qu'ils présumant être un plaisir musical. Il est vrai que notre société vit dans l'immédiateté et que la satisfaction instantanée des désirs est souvent exigée. Le professeur d'instrument, lui, ne sait enseigner que dans la durée et fonde la formation instrumentale, musicale et personnelle de ses élèves sur un apprentissage progressif.

Que faire ?

- Refuser d'admettre dans sa classe des élèves qui ne voudraient ou ne pourraient accepter un tel apprentissage ? C'est bien dangereux, les classes risqueraient, en peu d'années, d'être désertées par un grand nombre.
- Accepter cette nouvelle donne et renoncer à toute exigence. C'est peut-être encore plus périlleux...

Notre civilisation européenne a été grandement influencée par la Bible (Genèse III, 17-19) que le travail est une malédiction, et il est courant d'entendre, de nos jours, nos concitoyens préférer le temps de vacances au temps de travail. Pourtant certains, dont l'auteur de ces lignes, trouvent, dans le travail, musical ou non, un plaisir, plaisir de la découverte et de la progression, plaisir de l'acquisition de compétences et de connaissances (du monde, des autres et de soi).

Quoi qu'il en soit, les écoles de musique sont confrontées à un problème immédiat dont il faut prendre conscience. Quelles solutions ? Ces quelques



Claude-Henry Joubert a fait, comme altiste, le tour du monde. Directeur du conservatoire d'Orléans pendant quinze ans puis de l'Institut de Pédagogie Musicale et Chorégraphique de la Villette pendant sept ans, il a dirigé deux cents concerts d'orchestre, enseigné l'alto, le solfège, la musique de chambre et la littérature médiévale, publié des livres sur l'enseignement de la musique, Proust, Marie de France, et composé près de six cents œuvres. Il a enseigné jusqu'en 2008 l'harmonie, le contrepoint, la fugue et la composition au Conservatoire de Musique et de Danse d'Aulnay-sous-Bois. Il accomplit des missions de formation pédagogique en France, Belgique, Suisse, Italie, Espagne, Portugal, Canada, Turquie, Republic of Mauritius..., il enseigne aujourd'hui la méthodologie spécialisée (cordes) au Conservatoire Royal de Mons (Belgique).

Il est docteur ès lettres de l'Université de Paris IV-Sorbonne pour une thèse soutenue en 2001, consacrée aux Miracles de Nostre Dame et à la Vie de sainte Cristine de Gautier de Coinci (XIII^e siècle).

Publications littéraires :

- LE FIL D'OR, Essai sur la Musique dans "A La Recherche du Temps Perdu" (Paris : José Corti, 1984).
- OYEZ KE DIT MARIE, Étude sur les "Lais" de Marie de France (XII^e siècle). (Paris : José Corti, 1987).
- METIER : MUSIQUE ! Quel enseignement musical pour demain ? (Paris : IPMC, 1988) Préface d'Henri Pousseur.

...

lignes ne sauraient en prôner. Mais il est clair qu'on peut craindre, dans un avenir proche, en France comme partout en Europe, le développement de deux types d'écoles :

- celles (peu coûteuses et chères aux élus) dédiées à l'éveil, à l'animation perpétuelle, à la consommation instantanée ;
- celles consacrées à une professionnalisation précoce. Cet avenir est sombre.

PLAISIR DU SOLFÈGE

Qu'est-ce que le solfège ? Le Dictionnaire alphabétique et analogique de Paul Robert (1977) en donnait une remarquable définition : *« étude des principes élémentaires de la musique et de sa notation »*. Les principes élémentaires de la musique sont les principes élémentaires de toute vie humaine sur terre : respiration, pesanteur, attraction, tension, détente, relation, relativité, cycles... En solfège, on les nomme *"phrase, cadence, dominante ou tonique, mode, dissonance, consonance, rubato, variation, développement..."*

Voilà donc une bien passionnante matière.

Pourtant, on entend dire souvent que des élèves (et des parents !) manifestent, ici ou là, une forte opposition au solfège. Si ce désamour existe réellement, il convient d'en chercher les causes et de trouver bien vite des solutions aux éventuels problèmes recensés, car l'étude du solfège est assurément une activité jubilante dont on devrait raffoler.

Les cours sont-ils trop longs, trop courts, trop lents, trop rapides, trop théoriques, trop pratiques ? On ne saurait le dire ici. Contentons-nous d'une suggestion : veiller à toujours placer les élèves dans des « situations vraies ».

Voulez vous un exemple ?

Une maîtrise dispose, un soir, d'une heure de répétition pour

monter une courte pièce qui sera chantée le lendemain à l'office de 8h. Les objectifs indirects de cette répétition peuvent être nombreux et pertinents, formation vocale, formation à la lecture, découverte de répertoire, etc., ils peuvent néanmoins ne pas être perçus par les participants pour qui l'objectif direct – chanter correctement le lendemain – sera évident, disons « vrai ».

Un autre exemple :

Dans une cave d'une cité d'Aulnay-sous-Bois, des jeunes gens préparent un concert de rap. Ils disposent d'instruments, de matériel, mais n'ont pas étudié la musique dans une école, ils doivent bricoler, s'approprier, inventer. Leurs objectifs indirects sont nombreux : crier leur révolte, ou briller aux yeux de leurs familles et amis, ou faire fortune... L'objectif direct est, là encore, incontestable : dans dix jours le groupe devra être capable de se produire pendant une heure...

De même, chaque activité d'un cours de solfège doit être ressentie par chaque élève comme fondée, indispensable et incontestable. Il y a sans doute, sur ce sujet, un chantier à ouvrir rapidement, car la classe de solfège doit demeurer, à l'évidence, un jardin des délices.

PLAISIR DE L'ANALYSE

Analyser c'est interroger pour comprendre. Toute musique mérite d'être interrogée, tout travail musical est fondé sur des tentatives de compréhension. Les classes d'analyse et de solfège sont belles et bonnes, mais il demeure indispensable que l'analyse soit le moteur de l'enseignement instrumental. Faut-il jouer vite ou lentement, piano ou forte, en tirant ou en poussant, et avec quel doigté ? Toutes ces questions doivent trouver réponse motivée au sein du cours d'instrument. Mais si le but premier de l'analyse est de décomposer un tout en ses parties de manière à le comprendre, son objectif ultime est la réunion harmonieuse de tous les

éléments. Le jeu instrumental est une union, technique, musicale et culturelle, c'est pourquoi on peut regretter la mise en place, il y a quelques années, d'un système d'évaluation fondé sur la division : le DEM, par exemple, (qualifié abusivement d'« évaluation globale » dans le schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique et de danse) est, en fait, une suite d'évaluations séparées : « formation et culture musicales générales, formation instrumentale ou vocale, musique d'ensemble vocale et instrumentale ». C'est bien dommage ! Mais il n'est plus temps de pleurer sur le DEM, les prochains diplômés promettent d'être pires...

PLAISIR DE LA PÉDAGOGIE DE GROUPE

La pédagogie de groupe dans l'enseignement instrumental est à la mode. Au moins dans les conversations, car, dans la réalité, elle est rare. Le principe de la pédagogie de groupe est l'utilisation du groupe – de sa « dynamique » – pour la formation de chacun. D'un point de vue théorique, elle est à l'opposé de la musique d'ensemble où chacun doit contribuer à la formation d'un groupe. Mais, évidemment, tous les professeurs le savent, la pédagogie de groupe peut être mise au service de l'enseignement de la musique d'ensemble et la musique d'ensemble peut prendre place dans une pédagogie de groupe.

Juste un mot sur la technique de l'enseignement instrumental en groupe ; quatre situations s'offrent à un élève :

- il écoute le professeur qui enseigne ;
- il joue devant, pour ou avec ses camarades ;
- il écoute l'un de ses camarades qui joue, cette écoute doit être « active » et c'est une des grandes difficultés de cette pédagogie ;

- il doit, avec ses camarades, chercher la solution à un problème posé, musical ou technique (quel tempo, quelle nuance, quel doigté, quelles respirations... ?).

Cette technique d'enseignement fondée sur l'écoute, la réflexion et le partage, n'est pas aisée (encore moins avec les grands groupes des classes de solfège ou de danse), mais elle peut parvenir à de très remarquables résultats et enthousiasmer à la fois les élèves et les enseignants. Mais ne parlez jamais de pédagogie de groupe à un élu ! Il sortira sa calculatrice et tentera aussitôt de vous convaincre que dix heures de cours consacrées à vingt élèves pourraient l'être à quarante... La pédagogie de groupe ne doit pas être employée pour faire des économies, ni, d'ailleurs, pour cacher la misère d'enseignements médiocres ou mauvais ! C'est une autre manière d'enseigner qui a ses forces et ses faiblesses mais qu'il convient de connaître et d'expérimenter, certainement pas de dévoyer, car c'est une pédagogie du meilleur des plaisirs : le plaisir partagé.

PLAISIR DE LA MUSIQUE D'ENSEMBLE

C'est un truisme : la musique d'ensemble est un plaisir, le but des études instrumentales, un régal pour chacun. Pourtant, on rencontre beaucoup d'élèves, petits ou grands, qui souhaitent être dispensés de la classe d'orchestre ou des cours de musique d'ensemble. Pourquoi ? À cause de leur emploi du temps, d'une grande charge de travail scolaire, du peu d'empressement manifesté par leur professeur d'instrument pour cette activité, parfois d'un manque d'intérêt personnel ou familial.

C'est une bonne piste de réflexion. On se contentera, ici, de formuler deux remarques :

D'une part, l'enseignement de la musique d'ensemble doit être une formation et non une récréation. Il ne doit pas être présenté comme une éventuelle récompense ou un quelconque divertissement, mais apparaître comme un élément fondateur de l'enseignement musical. Tous les parents et tous les professeurs n'en sont pas persuadés.

D'autre part, les classes d'orchestre doivent être confiées à des maîtres compétents et appliqués. C'est en effet un rude travail que d'apprendre une partition et de préparer une répétition. La classe d'orchestre hebdomadaire a ses mérites, mais aussi bien des défauts. Certains préfèrent, quels que soient l'âge et le niveau des élèves, organiser des « stages » pendant une ou plusieurs semaines. L'expérience leur donne souvent raison. Mais, et c'est l'essentiel de cette deuxième remarque : la classe d'orchestre ne doit pas être obligatoirement subie, elle doit être souhaitée et réclamée.

PLAISIR DU CONCERT

Assister à un concert est un plaisir. Est-ce bien sûr ? Ce fut, certainement, un plaisir, mais les temps changent. Faites cette expérience : assistez à un concert donné par les élèves d'une école de musique.

Qu'entendez-vous ? Les vagissements, les cris, les hurlements d'enfants trop jeunes ; les galopades d'enfants plus âgés laissés libres de divaguer dans la salle ; les bourdonnements des caméras, des appareils photographiques, des téléphones portables, les réflexions prononcées à haute voix, les conversations...

Que voyez-vous ? Le dos du monsieur qui se lève, devant vous, pour mieux filmer sa progéniture, les signes – indécents – des parents qui veulent signaler leur présence à leur enfant qui, sur scène, tente de se concentrer...

Ces pauvres gens ne font que vivre selon l'air du temps : la musique est aujourd'hui permanente, c'est un fond sonore sur lequel on peut continuer de vivre sa vie, sans écoute, sans attention, sans politesse. L'oreille de nos contemporains est souvent une oreille passive qui ingurgite sans jamais refuser. C'est le travail essentiel des écoles de musique que de rendre cette oreille active, une oreille du discernement et du choix, c'est-à-dire l'oreille de la liberté. Mais que proposer, cependant, dans l'urgence ? Une responsabilité, dont doivent se charger les directeurs d'écoles de musique, prenant la forme d'informations écrites et orales permanentes et de recommandations ponctuelles exprimées au début voire au cours des concerts. Ces souhaits vous font-ils sursauter ? Tant pis ! Certains collègues pensent que les parents, dont l'attitude au concert est inconvenante, méprisent le travail de leurs enfants, c'est trop peu dire !

PLAISIR DE L'EXAMEN

« **Un examen est traumatisant** ». Cette phrase n'est pas correcte, il faut dire « **un examen peut être traumatisant** ». En effet, on peut imaginer qu'il soit possible de côtoyer un jury désinvolte, un professeur peu scrupuleux, un directeur incapable, des parents malveillants...

Mais une autre phrase est également correcte : « **un examen peut être un plaisir** » ! Car l'examen doit être essentiellement valorisant. « Examiner », c'est « observer avec attention » ; et prêter attention à un élève est la moindre des choses. Il existe un joli synonyme du verbe « évaluer », c'est « estimer » ; et l'estime n'est pas une piètre activité pédagogique. Le candidat à un examen peut être le centre de l'attention de personnes compétentes et bienveillantes, c'est alors une chance et un plaisir. L'examen est aussi un moment où le candidat doit rassembler des compétences souvent dissociées, un moment de réunion, un instant de vérité dite à soi-même ; c'est précieux.

Il convient de réfléchir à la forme donnée, dans les écoles de musique, aux examens de fins de cycles et aux évaluations annuelles. C'est sans doute le sujet de débats le plus pertinent qu'on doive proposer aujourd'hui aux enseignants. Il existe trois modes d'évaluations bien connus de tous les pédagogues :

L'évaluation « formative » évalue une personne par rapport à elle-même : a-t-elle progressé, stagné, régressé ? Cette évaluation est indispensable.

L'évaluation « normative » évalue la personne par rapport à une norme, une échelle : est-elle en avance, en retard, « dans la norme » ? Cette évaluation est également utile.

L'évaluation « comparative » évalue la personne par rapport à une autre : cet élève joue-t-il mieux ou moins bien que son camarade ? Cette évaluation, nécessaire pour nommer, par exemple, un soliste dans un orchestre, est inutile et nuisible dans le cadre d'une école de musique.

Faut-il le rappeler ? Oui !

Il est prévu, aujourd'hui, de diviser le cursus des études dans une école en trois cycles. Rien ne s'y oppose. Deux remarques, malicieuses, cependant.

Dans les années 1950, les études dans les conservatoires étaient

divisées en trois degrés : « élémentaire », « moyen », « supérieur ». Dans chacun, les élèves demeuraient trois ou quatre années. Dans les années 1960, on ajouta d'autres niveaux : « préparatoire », « initiation », puis on divisa chaque degré : « préparatoire 1, préparatoire 2 », etc. Aujourd'hui, on a justement critiqué ces divisions et proposé trois cycles : le premier est évidemment « élémentaire », le troisième, assurément « supérieur », et le second, situé entre les deux autres est, par la force des choses, « moyen ». Comme quoi la roue tourne... Et puis, chaque école affiche, dans son hall, l'organisation par cycles de son enseignement. Mais il ne s'agit le plus souvent que de changements d'appellations qui sont parfois détaillés : « ancien élémentaire 1 = première année de second cycle... » Existe-t-il une seule école, en France, qui considère les cycles comme « des ensembles cohérents d'acquisitions et de savoir-faire » ?

Peut-être !

Une dernière remarque, amère celle-là :

On cherche, de plus en plus, à organiser des examens « centralisés », sur le plan cantonal ou départemental pour les deux premiers cycles, sur le plan régional pour le troisième. L'État, les régions, les départements, les agglomérations, les villes y trouvent à l'évidence des avantages, souvent financiers. Les élèves n'y trouveront, sauf rares exceptions de collaborations intelligentes et positives, que des inconvénients.

L'organisation des épreuves peut en effet placer beaucoup de candidats dans des situations difficiles : impossibilité de répéter dans la salle de l'examen, voyages compliqués, séjours onéreux, accompagnement d'un adulte indispensable... Mais surtout on s'achemine tranquillement vers la transformation des examens en concours ! C'est-à-dire, vers ce qu'il nous faut immédiatement et définitivement condamner.

Face à cet avenir inquiétant, les directeurs d'écoles paraissent bien mollassons et les parents bien amorphes. Tant pis ! Il convient de lutter résolument, bien que sans aucun espoir de succès, contre ces vilains projets.

PETITE PROMENADE DANS LE JARDIN D'ÉPICURE

Épicure, né en 341 avant Jésus-Christ, n'était pas « épicurien », du moins pas dans le sens moderne et péjoratif de cet adjectif, aujourd'hui synonyme de jouisseur. Loin de céder aux démons de la gourmandise, Épicure ne mangeait et ne buvait guère que du pain et de l'eau, et sa doctrine n'était pas si éloignée du stoïcisme. Son œuvre écrite – trois cents ouvrages – fut presque entièrement détruite au début de l'ère chrétienne. Nous ne conservons de lui que trois lettres et quelques maximes. Par chance le de Rerum Natura de Lucrèce nous en dit long sur la philosophie de ce grand homme.

On lit, dans la lettre d'Épicure à Ménécée : « *Quand nous disons que le plaisir est le but de la vie, nous ne parlons pas des plaisirs des voluptueux inquiets,*

ni des plaisirs qui consistent dans les jouissances déréglées, ainsi que l'écrivent des gens qui ignorent notre doctrine, ou qui la combattent et la prennent dans un mauvais sens. »

Le plaisir épicurien ne se situe pas, en effet, dans la satisfaction immédiate du désir, plaisir que réclamaient les parents du petit clarinetiste évoqués au début de cette communication, le plaisir épicurien est la recherche de l'ataraxie. L'ataraxie, c'est la tranquillité, l'impassibilité d'une âme devenue maîtresse d'elle-même au prix de la sagesse acquise. On aurait tort de chercher dans l'enseignement musical autre chose que l'acquisition de cette sagesse acquise, sagesse du corps et de l'âme, qu'Épicure nommait « plaisir ». •

Claude Henri Joubert



PAUL BEUSCHER

TOUT POUR FAIRE DE LA MUSIQUE

27/29 bd Beaumarchais
75004 PARIS - M° Bastille

mar - ven : 10h30 - 13h30 | 14h30 - 19h00
samedi : 10h30 - 19h00 sans interruption

NOUVEAU MAGASIN NOUVEAU SITE

Pianos

Claviers

Librairie musicale

Instruments à vent

Instruments à cordes

« Venez rencontrer nos conseillers dans notre nouvel espace et essayer votre futur instrument dans les meilleures conditions »

Yves-Marie, responsable pianos

Notre 1^{re}
méthode
interactive

Lemoine Education

Faisons de la musique en F.M. Vol. 1

Marie-Hélène & Florent SICILIANO

FORMATION MUSICALE INTERACTIVE

PC, Mac, tablette

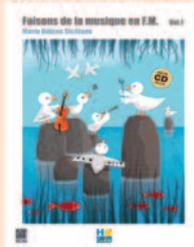
Retrouvez l'intégralité du cours au **format numérique** avec une centaine d'exercices et de sons, **enrichis d'interactions riches et ludiques.**

Classes en ligne et réseau social

Contenu du cours

Le réseau social a été pensé pour interagir avec les autres membres de la communauté :

- **rejoindre des classes** créées par le professeur,
- **suivre la progression** des cours interactifs grâce aux badges,
- **discuter** avec vos amis, élèves, professeurs,
- **échanger** sur le forum dédié à la classe,
- **partager** des documents....



Adaptée à l'enseignement d'aujourd'hui cette méthode est conçue pour utiliser son instrument en cours de FM.

- L'ouvrage est décomposé en trois parties : **lecture, rythme, écoute.**
- À chaque leçon (10 leçons par partie) un **badge Bronze, Argent et Or** peuvent être obtenus en fonction de votre réussite.
- Réunissez l'ensemble des badges Or pour débloquer des récompenses !

N'attendez plus et venez découvrir notre 1^{re} méthode musicale interactive sur www.lemoine-education.fr



LEMOINE BEUSCHER COMBRES
JOBERT VANDEVELDE DELRIEU

nouveautés rentrée 2016

ÊTRE PARENT D'ENFANT EN CONSERVATOIRE

De la simple découverte à la profession...

Le choix de la musique : témoignage de parents sur le parcours musical de leur enfant du jardin musical à la professionnalisation.

La découverte de l'activité musicale pour notre fils a été effectivement simple, notre logement étant à proximité d'un jardin musical où dès 4 ans, il a côtoyé la musique et les instruments au sein d'un groupe. Nous souhaitions alors lui proposer autre chose que le rapport quotidien au vieux piano à queue que nous possédions... un beau meuble bien plus qu'un instrument mais envers lequel il avait manifestement une attirance, sans doute celle d'un enfant pour un jouet démesuré en taille et dont le son assez déplorable choquait allègrement nos oreilles parentales. Puis vint le temps du déménagement dans un département voisin, suite à mutation professionnelle. Là, nous avons voulu logiquement donner suite à son initiation musicale et avons pris conseil pour que notre fils intègre un cours de piano chez un professeur particulier.

CE FURENT ALORS DES ANNÉES BONHEUR

La professeure était très professionnelle, son attention et sa pédagogie individualisées, le petit groupe porteur, l'ambiance familiale, une approche ludique et parallèle du solfège, la petite audition de fin d'année, un parcours simple jusqu'au jour où... la professeure de piano nous conseilla d'inscrire notre fils dans l'école de musique de la ville, « ...étant donné sa rapidité à apprendre et son aptitude au piano. » Elle nous expliqua ne plus pouvoir, selon elle, lui apporter ce dont il aurait besoin pour poursuivre efficacement l'activité pianistique. Honnêteté louable de l'enseignante envers qui nous avons toute confiance.

Elle nous proposait de fait, d'entrer dans un système que nous ne souhaitions de prime abord pas pour notre enfant, ou plutôt que nous n'avions jamais envisagé : un environnement musical certes mais aussi scolaire, lié à ce lexique très connoté de classes, cycles, examens, autant d'images qui relevaient de notre imagier professionnel habituel et que nous ne souhaitions à priori pas reproduire pour lui.

Préparant sa rentrée musicale, nous nous rendîmes à l'école de musique ; secrétariat, directeur, professeurs, salles de cours, examen, devoirs, cours spécifique de solfège définirent alors notre nouvel univers musical des mercredis. Si la dimension était tout autre qu'au sein de son premier cours privé (2000 élèves au lieu d'une douzaine !), l'attention des professeurs, l'accueil reçu dès la porte de l'école de musique furent largement à la hauteur de ce que nous souhaitions : des enseignants talentueux et très pédagogues, une vraie chaleur humaine. Le temps passa comme toujours à toute vitesse. Ce furent aussi de vraies années bonheur même si ponctuées d'examens et parfois de stress. Quelques temps de découragement, de tentatives classiques de zapping d'activités furent vite surmontés de par la connivence que nous avons avec ses principaux professeurs : solfège, piano et jazz mais aussi basson : la tentative pour le moins réussie d'un instrument à vent.

UN PARCOURS RICHE ET VARIÉ JUSQU'AU JOUR OÙ...

Notre fils ayant satisfait à l'âge de 15 ans à toutes les étapes du cursus

musical proposé par l'école de musique, professeurs et administration attirèrent notre attention sur « des aptitudes pianistiques qualifiées de remarquables », sur la possibilité de poursuivre un enseignement supérieur, mais à quelque 200 km de la maison. De longues et nécessaires discussions s'engagèrent alors au sein de la famille, avec les professeurs de musique comme avec ceux du collège. Les uns nous dissuadèrent d'opter si tôt pour un parcours spécifique à horaires aménagés musique ; ils mettaient en avant le fait de privilégier le tronc commun de culture générale, faisaient valoir les excellents résultats scolaires de notre fils. Les autres nous proposaient d'intégrer un lycée d'Etat réputé de la région où il pourrait parallèlement conduire des études secondaires poussées tout en intégrant parallèlement le très réputé Conservatoire National de Région.



“ Pour nous parents, la professionnalisation n'a de sens que si elle signifie pour nos enfants être heureux et pouvoir vivre correctement de son activité. ”

UN CHOIX CORNÉLIEN :

- le laisser choisir, l'aider à choisir sans le pousser à ou choisir à sa place,
- accepter ou non l'idée de l'éloignement de nous dans une autre région, à 15 ans,
- le placer relativement seul face à ses études, le suivre à distance, pas facile, ou être là à chaque instant, à ses côtés,
- être en internat, acquérir de fait une totale autonomie à maints niveaux,
- ne plus l'avoir, le voir au quotidien pour le choyer, le protéger,
- l'orienter déjà : peut-être précocement, avec quelle possibilité de retour en arrière : l'irréversibilité relative du Choix.

CE CHOIX FUT RÉFLÉCHI ENTRE TOUS ET DONC AVEC LUI.

Il partit dès la classe de seconde en cursus à horaire aménagé et intégra le CNR. Là-bas, il se forgea de nouveaux contacts, dans un univers d'une

tout autre taille. Il bénéficia de la présence rassurante et plus encore d'amis qui habitaient sur la ville. Le quatrième étage de la fusée musicale, après jardin, cours particulier et école de musique se consuma lui aussi très vite. Son prix de piano obtenu, une nouvelle étape se présenta à lui, comme à nous.

UNE SORTE DE LOGIQUE DE CURSUS PLUS QU'UN CHOIX.

Aller encore plus loin géographiquement et qualitativement, sur Paris, avec une évidence d'objectif unanimement conseillé : intégrer le prestigieux CNSMDP. Combien nous étions loin des premières années et de ses simples objectifs, un véritable effet de tourbillon parfois difficile à maîtriser, jusque là fait de succès, les projets appelant les projets. Le suivi et le soutien concerté de ses principaux professeurs précédents furent déterminants. Ils nous permirent de rester lucides et de faire fi des images pour nous négatives que nous avons hélas l'habitude de croiser, notamment :

- quand la légitime fierté parentale devient orgueil,
- quand la présence parentale devient prépondérante, écrasante, injustifiée, parfois perfide.

Nous nous souvenons de son premier avant-concours d'entrée au CNSMDP, où, bien avant d'accéder à la salle de chauffe, dès le parvis du conservatoire jusque dans les couloirs, la présence parentale très ostentatoire pesait terriblement sur les esprits des jeunes et générait une ambiance qui nous était relativement insupportable. Après la tentative, vint le jour du succès, notre fils intégra le Conservatoire Supérieur National de Musique et de Danse de Paris. Une première, bien sûr dans le cercle familial, mais aussi pour la majorité de ses professeurs de toujours. L'humilité et la simplicité laissèrent alors place à une joie incommensurable, le sentiment non d'un aboutissement mais de l'entrée dans l'univers à terme de la professionnalisation. Devenir musicien certes, mais quel musicien, pianiste, c'est sûr, mais de quoi, comment, où, pourquoi ?

Le cinquième étage de la fusée dura plusieurs années, les rencontres furent riches, parfois même inouïes, l'engagement et le travail considérables. Une quasi vie d'ascète ne laissant que très peu, voire aucune place aux loisirs et de moins en moins de place à la vie familiale.

QU'IL EST SOUDAIN LOIN LE TEMPS DE L'ENFANCE !

Il n'y pas de parcours type de professionnalisation, mais de multiples, tous bâtis sur une formation sans pareille mais aussi sur des occasions de rencontres fortuites, initiées où à favoriser.

Pour nous parents, la professionnalisation n'a de sens que si elle signifie pour nos enfants être heureux et pouvoir vivre correctement de son activité. Ce mot souffre pour autant toujours d'un trait insécure, principalement lié au contexte économique et culturel actuel. Sa personnalité aidant sans doute, les différents prix du CNSM de Paris que notre fils a obtenus contribuent grandement à asseoir aujourd'hui son activité entre le pianiste qu'il est devenu au sein d'un CRR, l'artiste en résidence qu'il est parallèlement et les nombreux récitals solistes ou de musique de chambre qui s'offrent à lui.

Pour autant, si la relation avec ses professeurs a évolué jusqu'à devenir amicale et complice au plein sens du terme, jamais il ne lui viendrait à l'esprit que l'élève ait pu dépasser le professeur, ni d'oublier ce qu'il leur doit. De cela nous sommes fiers : lui avoir appris à être ce qu'il est, apprendre toujours et encore : des autres, pour lui, pour les autres, aller de l'avant sans être invasif, rester humble en toutes circonstances, savoir se retourner. Technique et compétences à l'appui, nous, ses parents, pensons que le véritable talent doit s'approcher de cela. •

P.M.Larbre, parent d'élève

Les droits d'auteur font vivre ceux qui nous font rêver

Trois grandes missions :

- **Collecter** et répartir les droits d'auteur.
- **Défendre** et représenter les auteurs, compositeurs et éditeurs.
- **Promouvoir** la création dans sa diversité.

Un répertoire mondial :

- **Musique** : chanson, rock, jazz, rap, slam, zouk, musique symphonique, électrique et électroacoustique, traditionnelle, du monde...
- **Audiovisuel** : musique pour l'image, illustration sonore d'émission, musique de publicité, vidéo-clips...
- **Texte** : sketch, humour, poème, doublage et sous-titrage, billets d'humeur...

Une plateforme pédagogique : Sacem Université.

Vous voulez en savoir plus sur les droits d'auteur, la gestion collective et les métiers de la création, rejoignez-nous sur <https://societe.sacem.fr/universite>.



LE CONSERVATOIRE OU L'ÉCOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE :

Une école comme une autre ?

Oui, pour un parent d'élève(s), le conservatoire est bien une école au sens d'un lieu d'acquisition d'un savoir, d'un savoir-faire et sûrement, même, d'un savoir-être. D'ailleurs, nous y entendons parler de professeurs et de pédagogie.

Il y a même un programme défini par l'Etat, qui est appliqué par nombre de conservatoires et écoles, et au moins par tous ceux qui sont contrôlés par l'Etat (établissements classés à rayonnement régional - CRR-, à rayonnement départemental - CRD- ou à rayonnement communal ou intercommunal- CRC et CRI-). Il y a aussi un projet d'établissement (obligatoire pour les établissements classés). On y trouve aussi des évaluations (en cours d'année, en fin d'année, en fin de cycle, ...). Certains conservatoires (CRR, CRD et conservatoires d'arrondissements parisiens) peuvent délivrer des diplômes de fin d'études (Diplôme National d'Orientation Professionnelle ou Diplôme d'Etudes Musicales). Beaucoup de conservatoires fournissent à chaque élève en début d'année scolaire un carnet de correspondance.

Pour poursuivre le parallèle, on n'oubliera pas, ici dans la revue de la FNAPEC, de noter que la plupart des conservatoires ou écoles comptent une association de parents d'élèves souvent très active, à

l'image des témoignages rapportés dans cette même revue, illustrant la richesse des initiatives qui peuvent être prises par nos associations en support et soutien des actions impulsées par la direction et les équipes pédagogiques de « nos » conservatoires.

Et donc, oui, tout cela donne bien au conservatoire ou à l'école de musique, de danse et d'art dramatique l'apparence d'une école comme une autre, sauf que l'instruction qui y est dispensée n'est pas obligatoire contrairement à l'instruction scolaire obligatoire de 6 à 16 ans révolus dans notre pays. Et c'est bien dommage ; car, comme disait Montaigne, qui au XVI^{ème} siècle avait reçu une éducation humaniste, disait « *l'étudiant n'est pas qu'un vase qu'on remplit mais un feu qu'on allume* » !

Et pourtant, si l'établissement d'enseignement spécialisé qu'est un conservatoire peut paraître à un parent d'élève(s), par beaucoup d'aspects, une école « de plus » dans son fonctionnement ; il est, sans nul doute, une école « à part ».

D'abord il faut savoir que le Ministère de tutelle de cette école « à part » est le Ministère de la Culture et non celui de l'Éducation Nationale. Ensuite que la compétence d'organiser le fonctionnement des conservatoires que nos enfants fréquentent relève soit du libre choix des collectivités locales que sont les communes ou les intercommunalités ; soit de l'initiative privée dans le cas des écoles privées, souvent associatives.

Il est donc patent que tout enfant, dans notre pays, selon le lieu où il résidera, n'a pas une égalité d'accès à l'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Il faut toutefois ici, saluer nombre d'élus locaux qui, aujourd'hui, se battent littéralement, dans un contexte de réduction drastique des finances publiques, pour maintenir sur leurs territoires des établissements d'enseignement artistique et favoriser leur mise en réseau pour mailler au mieux des territoires qui s'étendent à coup de fusions de communes et d'intercommunalités. Il faut aussi ici saluer les nombreux professionnels de l'enseignement artistique qui croient en ce qu'ils font et transmettent. Ceux-là se battent aussi, avec leurs convictions et souvent en y mettant tout leur cœur, pour que les établissements d'enseignement spécialisé continuent d'exister et de se développer. Malheureusement ce n'est pas le cas partout et, en tant que parents d'élèves investis et convaincus de l'intérêt de cet enseignement spécialisé pour nos enfants, nous pouvons le regretter, le dire et, à travers nos associations de parents d'élèves de conservatoires, nous engager pour une sorte d'idéal qui serait que le conservatoire devienne, finalement, une école comme une autre !

Alors, oui, résolument oui, le conservatoire est « école », lieu d'éducation, lieu d'apprentissage, lieu de vie et de socialisation, lieu de découverte de soi. Le conservatoire est école d'humanité. •

Yannick Bonfils, maman d'élève et membre de l'APEC Paris 7.



Association Nationale des Structures d'Enseignements et de Pratiques Artistiques Associatives

3 formations :

- Formation Pédagogique de Niveau IV certifiée (DFPM - Diplôme de Formation Pédagogique de Professeur de Musique)
- Coordinateur - Directeur
- Accueil des élèves en situation de handicap en école de musique

DEBUT : SEPTEMBRE / OCTOBRE 2016
LIEUX : - LOIRE-ATLANTIQUE (44)
- PARIS (75)

Plus de détails sur notre site Internet, rubrique "Nos actions"

La Culture et les Arts se mobilisent pour soutenir les victimes du terrorisme
Dimanche 13 novembre 2016
Spectacles dans toute la France

Concours International de Saxophone 8^{ème} édition
21, 22 & 23 avril 2017
Lieu : Ecole de musique municipale de Carquefou

SIEGE SOCIAL 12, rue de l'Atlantique 44470 Carquefou
COURRIEL ansep2a@live.fr / jpc.musique@orange.fr
SITE http://fisma.e-monsite.com
TÉL 02 53 78 12 37 / 06 10 83 39 88



**Nous créons les instruments
qui forment les musiciens**

La rentrée des classes avec la
gamme d'instruments d'étude Yamaha



**CONSTRUITS
POUR
DURER**

**ADAPTÉS
AUX DÉBUTANTS**

**Apprenez à jouer dès maintenant
grâce à nos différentes actions
promotionnelles, proposées à la
rentrée scolaire.**

Plus d'informations sur www.yamaha.fr



/YamahaBandandOrchestraOfficial



/yamaha.bandandorchestra

DROITS D'INSCRIPTION

Conservatoires : quelle tarification pour quel service rendu à l'utilisateur ?

Les conservatoires de musique et de danse constituent un service important dans l'accès à la culture pour tous. Sans eux, difficile de pouvoir faire découvrir au plus grand nombre de nos enfants (mais également aux adultes) la pratique d'instruments musicaux ou de la danse. En effet, lorsque la pratique collective ou individuelle est possible dans le secteur privé, elle est trop souvent prohibitive pour le plus grand nombre.

Malgré tout, les conservatoires de musique et de danse ne sont pas des services publics obligatoires pour les communes. Il s'agit de services facultatifs pour lesquels ces dernières disposent de la liberté de mettre en œuvre ou non le service. De la même manière, en matière tarifaire, les communes sont libres de fixer les tarifs appliqués aux usagers. A l'inverse des tarifs de cantine, par exemple, il n'existe aucune règle qui pourrait venir restreindre la capacité de décision des communes.

Actuellement, les collectivités locales, qu'elles soient communales, intercommunales, départementales ou régionales, connaissent des évolutions très importantes : transfert de compétences nouvelles, sans toujours percevoir de recettes nouvelles pour financer ces services ; diminution très importante des dotations versées par l'Etat... Ces contraintes nouvelles, jamais pratiquées depuis les lois de

RAPPEL :

Les tarifs communaux : la tarification des services communaux répond à une logique à la fois sociale et budgétaire. Mais l'impératif juridique encadre le débat avec comme règles à respecter :

- l'égalité d'accès,
- le coût réel du service,
- la possibilité d'un tarif uniforme ou la modulation des tarifs en fonction des critères de ressources (article 147 de la loi du 29 juillet 1998)
- la prise en compte de sujétions particulières
- les critères de domiciliation

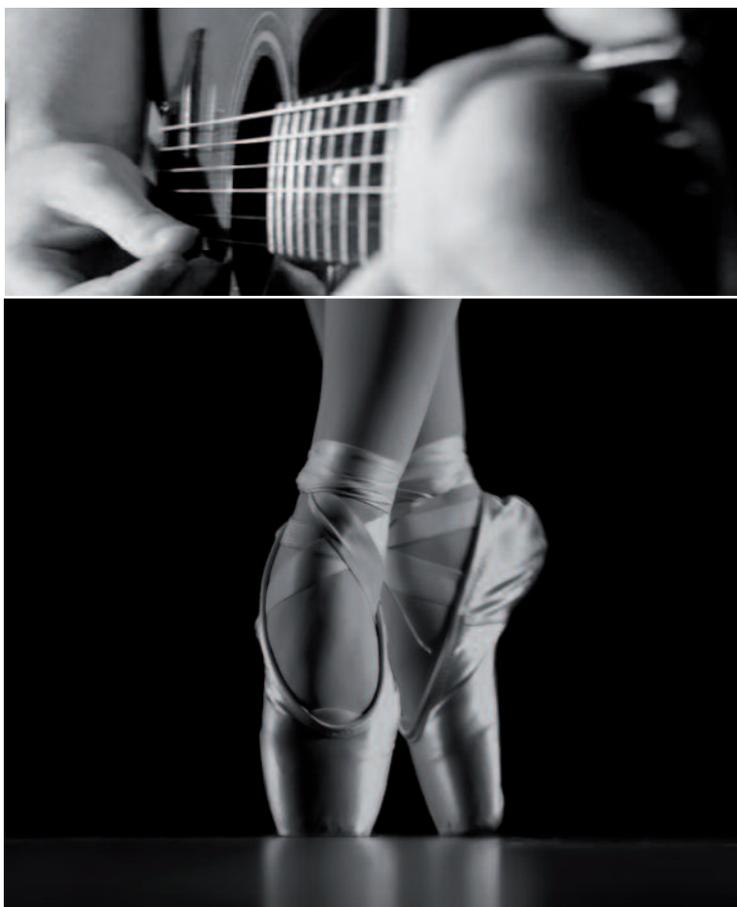
(Extrait des fiches techniques du Journal des Maires)

décentralisation de 1982, conduisent de très nombreuses collectivités à s'interroger sur le rapport usager / contribuable dans le fonctionnement de leurs services : qu'est ce qui doit être assumé par le contribuable au travers de l'impôt et qu'est ce qui doit être facturé à l'utilisateur ? Sommes-nous dans un rapport 50/50 ou 70/30 ou un tout autre rapport ? Cette réflexion concerne les conservatoires comme tous les autres services publics locaux.

En moyenne un conservatoire à rayonnement départemental de musique et de danse peut voir son coût par élève varier entre 1 500 € et 2 000 € (tout dépend des charges fixes, de la qualification des enseignants et du nombre d'élèves par structure), alors que dans le même temps le prix payé par l'utilisateur reste assez faible (de 10 à 30 % du coût du service). C'est pourquoi, certaines communes ou intercommunalités travaillent actuellement à faire évoluer leurs tarifs des conservatoires. Certaines d'entre elles estiment que cela devrait être plus à l'utilisateur de participer à la mise en œuvre de ce service. Certaines travaillent aussi sur des tarifs différentiels entre contribuable et non contribuable de la commune. En effet, au sein des conservatoires, il n'est pas obligatoire de résider sur la commune pour pouvoir s'inscrire. Or, si tel est le cas, vos impôts ne participeront pas au financement de ce service. A noter qu'en général, les conservatoires sont sur les communes-centres et que les communes limitrophes pratiquent quant à elles une fiscalité locale inférieure à la commune-centre. Ainsi, d'un point de vue strictement financier, nous sommes face à une double injustice : un tarif identique et une fiscalité plus réduite pour les habitants des communes limitrophes.

Mais, cela doit également amener à s'interroger sur l'évolution du financement des conservatoires. Antérieurement, l'Etat versait une dotation substantielle qui participait au financement des conservatoires. Cette dotation en quelques années a fondu comme neige au soleil pour devenir quasiment inexistante comparé au coût total de fonctionnement des conservatoires. •

Marie Aymard, parent d'élève



APPRENDRE À DANSER DANS LES CONSERVATOIRES

Qui œuvre pour l'enseignement initial de la danse ?

« L'Art de la danse a été très tôt une préoccupation de l'État », explique le ministère de la Culture sur son site internet. L'enseignement de la danse trouve sa place de façon diverse dans les conservatoires.

La compétence de l'enseignement de la danse dans les conservatoires n'est pas confié à la Philharmonie de Paris et le Centre National de la danse se préoccupe avec compétence, des danseurs professionnels, de la culture chorégraphique et des associations, mais pas des conservatoires. La recherche d'enseignement initial chorégraphique dans un but amateur ou professionnel, pour des stages ou de l'enseignement régulier, ou encore une formation professionnalisante, reste donc nébuleuse pour les familles, difficile à appréhender par les enseignants sans réseau personnel efficace.



Dominique Cordemans (à droite) du "Malandain Ballet Biarritz".

© Olivier Houeix

LE CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL EN DANSE ET SES MISSIONS

Le conservatoire Maurice Ravel côte basque est porté par un syndicat mixte regroupant les villes d' Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau, Saint Jean de Luz, Hendaye. Il déploie son activité sur 4 sites, Bayonne, Biarritz, Saint Jean de Luz, et Hendaye. L'organisation mise en œuvre en danse au Conservatoire répond aux contraintes imposées pour conserver le label de Conservatoire à Rayonnement Régional, mais aussi le rôle de proximité souhaité par les élus. Le département danse comprend 650 élèves dont 215 en initiation répartis sur 3 sites : Bayonne, Biarritz et Hendaye. Il se compose de 13 personnes qui dispensent 215 heures de cours de danse classique, contemporaine ou basque, selon les sites.

Le travail de coordination relève principalement du management, il peut se diviser en 5 grandes missions : l'organisation de l'enseignement, l'organisation des projets, le suivi des partenariats, le conservatoire comme pôle ressource du territoire et la gestion des ressources humaines de l'équipe. Dans toutes nos missions, l'élève est au cœur de nos préoccupations, le suivi avec les familles est présent dans toutes nos activités, il peut encore largement progresser, dans la régularité et dans la communication.

LA RÉPARTITION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES PROJETS ARTISTIQUES

Les deux premières missions, l'enseignement et l'organisation des projets sont intimement liés et nécessitent une cohérence pédagogique. L'ensemble des projets est proposé par les enseignants, qu'il s'agisse de masterclasses, de thématiques de spectacles, de transmissions chorégraphiques, d'échanges avec d'autres écoles de danse ou conservatoires, etc. Dans le département danse, il y a des coordinateurs réguliers pour les horaires aménagés sur temps scolaire, au primaire,

collège et lycée et des coordinateurs occasionnels pour toutes les scènes, les projets et les masterclasses.

L'année passée, une enseignante a organisé un échange scolaire avec l'école supérieure de danse de Burgos, soutenu par l'APEC Côte Basque (association des parents d'élèves), en collaboration avec le Malandain Ballet Biarritz. Chaque événement a des objectifs définis, un bilan est effectué pour chaque action et si cela est utile, des données sont relevées en vue de valoriser le travail ou de l'améliorer.

L'enseignement comprend 4 orientations avec des objectifs et des moyens définis en équipe : l'enseignement spécialisé sur temps extrascolaire, l'enseignement sur temps scolaire, la sensibilisation des publics (activités périscolaires et Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et la pratique amateur.

Sur le temps scolaire primaire, nous avons pu adjoindre une classe du dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Insertion Scolaire) aux classes CHAD. Cette classe participe aux spectacles du conservatoire sans aucune différence avec les autres élèves.

L'enseignement du cycle à orientation professionnelle a lieu en danse classique à Biarritz et en danse contemporaine à Bayonne avec des facilitations d'horaires dans les lycées voisins. Nous récoltons les fruits de l'organisation mise place, car à la rentrée 2016, nous compterons 12 élèves en cycle d'orientation professionnelle.

Il faut aujourd'hui faire preuve de pédagogie et d'imagination pour concilier notre rôle d'agent territorial au service du public et celui de défenseur de la qualité de l'enseignement spécialisé, mais aussi acteur de la sensibilisation et de l'élargissement des publics. •

Elisabeth Lécussant

Professeur de Danse et Responsable pédagogique du département Danse au CRR Maurice Ravel.

POUR UNE INITIATION AU THÉÂTRE SANS FAIRE L'ÉCONOMIE DE LA PENSÉE

L'initiation au Théâtre : un débat

Le sujet de l'élargissement du Schéma d'Orientation Pédagogique Théâtre et de l'enseignement spécialisé du Théâtre avant l'âge de quinze ans fait débat.

L'Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique¹ pointe certains risques à précipiter l'ouverture aux plus jeunes alors que la place du théâtre reste mineure dans les conservatoires et ses nécessités pédagogiques ou l'histoire de cet art encore mal appréhendés par ces établissements. Pourtant l'initiation peut participer pleinement au processus de démocratisation et de sensibilisation de nouveaux publics à la condition d'être conçue en complémentarité, et non en remplacement, du cursus de formation initiale de l'acteur. L'anPad souhaite une véritable concertation nationale sur ce sujet entre les directeurs de conservatoires et les artistes-enseignants de théâtre.

LE TRAVAIL DE L'INCARNATION : SOCLE DE L'APPRENTISSAGE

Le Théâtre représente l'homme en tant qu'être qui parle, même quand le silence se fait sur scène. Son enseignement se tourne donc vers l'acteur comme figure incarnant le verbe avec le jeu des mensonges, des fauxsemblants, des non-dits, des travestissements mais aussi des passions, des désirs, des sincérités que recèle le langage humain. Antoine Vitez, grand penseur de la pédagogie de l'acteur en France écrivait : « Ça », c'est ce que nous avons à enseigner au Conservatoire, c'est à dire cet inéluctable travail autour de l'incarnation. (...) Ce travail qui s'appuie sur l'utilisation consciente par les gens de leur propre inconscience (...). Ça, c'est un travail qui a une difficulté technique, mais technique de l'imaginaire, technique de l'esprit... »² On entend la notion freudienne d'inconscient dans le « ça » employé par Vitez : un « ça » à la fois sujet et matière même du travail de l'acteur et de sa formation. Dès lors, accompagner la singularité artistique et son développement tout en donnant des outils pour appréhender concrètement l'espace de jeu devient l'affaire du pédagogue de théâtre ; le contraire d'un dressage et d'un nivellement des corps et des esprits en vue de belles « exécutions » d'œuvres. Le conservatoire, parmi d'autres propositions de pratiques théâtrales, propose cet angle précis d'apprentissage à la « vie intérieure » de l'acteur s'adressant à des candidats consentant pour cette recherche et en capacité de prise de distance. Aussi l'âge de quinze ans a-t-il été posé comme seuil pour commencer la formation et répondre (il suffit d'écouter les élèves) à une demande d'exigence d'adolescents et de jeunes adultes.

PENSER RÉELLEMENT L'INITIATION EN THÉÂTRE

Avant quinze ans, il s'agit donc d'initiation au jeu d'acteur. Mais il manque aujourd'hui un parti-pris artistique et pédagogique pour concevoir cette étape d'apprentissage. En même temps, l'insistance des collectivités territoriales à la voir se développer entend à la fois répondre à une demande des populations et justifier la dépense publique que représentent les conservatoires par cette réponse directe. Or ce n'est sans doute pas des arguments alternant le reproche du coût public et celui de l'élitisme à l'encontre de l'enseignement artistique spécialisé qui aideront à penser une initiation au théâtre adaptée à la demande réelle du public adolescent (non à celle des adultes) et sa pérennisation ; pas plus, nous l'avons vu, qu'une standardisation pédagogique des spécialités dans un conservatoire devenant alors une froide machine où la question artistique même serait suspecte. Ce sont certes des arguments de crise ;



mais c'est justement dans les moments difficiles traversés par une société que nous avons un devoir de pensée. Il faut redire combien les conservatoires sont des outils de long terme pour travailler à démocratiser la culture et des pratiques artistiques exigeantes ; que l'originalité de ses enseignements, notamment celui du théâtre, consiste à développer l'expression individuelle en la mesurant à un héritage des esthétiques, des formes, des langages et des répertoires.

L'HISTOIRE DE L'ART : DES MODÈLES PÉDAGOGIQUES

Pour nous aider à concevoir l'étape Initiation en regard du cursus de formation de l'acteur, l'histoire du Théâtre, écrite par ses artistes, nous fournit des modèles. Nous ne prendrons ici qu'une des entrées possibles. Son mérite étant de proposer un schéma clair qui n'empêche nullement paradoxes et chemins de traverse : la distinction posée par l'auteur allemand Bertolt Brecht entre « Théâtre épique » où l'acteur se fait narrateur d'une histoire et « Théâtre dramatique » où l'acteur vit intérieurement une histoire³. Beaucoup d'écritures dramatiques ou scéniques du théâtre contemporain témoignent du passage de l'un à l'autre comme aboutissement de l'art de l'acteur. Ainsi l'initiation pourrait être un apprentissage du jeu épique et cette étape impliquerait à elle seule des fondamentaux précis : l'approche concrète du plateau, de la présence en scène, du jeu en collectif, de la notion d'acteur-narrateur, de la prise de distance avec les émotions... Elle permettrait une approche structurante et collective, consistant à donner forme au récit et jetterait des bases pour progresser vers un travail de plus en plus intime : celui de la vie intérieure de l'acteur dramatique.

S'ADRESSER À L'ADULTE EN DEVENIR

Il ne s'agit là que d'un exemple qui montre combien l'histoire des arts est la source principale pour penser les pédagogies. Car c'est bien à partir de l'art qu'il faut concevoir la transmission d'un savoir qui, en théâtre, est d'abord empirique et inscrit dans un mouvement de vie (des individus et des sociétés). Par ailleurs, avec cette finalité du jeu incarné, l'enseignement du théâtre s'adresse, dès l'Initiation, à l'adulte en devenir ; et c'est sur ce désir exigeant de l'adolescent à grandir qu'il faudra s'appuyer pour penser cette première étape et non celui de l'adulte à prolonger les enfances et un imaginaire supposé pur et beau. L'enseignement du théâtre aide à s'émanciper des représentations convenues et à produire des formes à partir des désirs et des révoltes... •

Eric Houguet

Metteur en scène, professeur d'art dramatique - Président de l'anPad

1 - L'anPad a remis en 2016 à la Direction Général(le) de la Création Artistique un rapport sur son positionnement quant à l'extension de l'enseignement du Théâtre en direction des plus jeunes. Le document est consultable sur le site www.anpad.fr

2 - Antoine Vitez, « L'Atelier théâtral d'Ivry, déclaration faite à la commission sur les enseignements du théâtre le 6 mai 1981 », in *Écrits sur le théâtre I*, L'École, Collection Essais, POL, 1994.

3 - Théâtre dramatique et Théâtre épique, tableau publié dans les « Notes sur l'opéra Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny » (1930) in Bertolt Brecht, *Écrits sur le théâtre*, édités par J.-M. Valentin, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2000.

Corelli
NEW CRYSTAL

DE CRYSTAL
À NEW CRYSTAL
Le son transfiguré.

Cordes Corelli VIOLON, ALTO et petits instruments



SAVAREZ

www.savarez.fr



Un partenaire important du secteur artistique et culturel

La SPEDIDAM met tout en œuvre pour garantir aux artistes-interprètes de toutes catégories la part des droits à rémunération qu'ils doivent percevoir dans le domaine sonore comme dans le domaine audiovisuel.

La SPEDIDAM répartit des droits à **100 000** artistes dont **34 000** sont ses associés.

En conformité avec la loi de 1985, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes.

C'est ainsi que la SPEDIDAM a participé en 2015, au financement de 40 000 manifestations (festivals, concerts, théâtre, danse), contribuant activement à l'emploi de milliers d'artistes qui font la richesse et à la diversité culturelle en France.



SPEDIDAM

Les droits des artistes-interprètes

L'alliée d'une
vie d'artiste



Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes

SPEDIDAM : 16 rue Amélie 75343 Paris Cedex 07 - Tél. : +33 (0)1 44 18 58 58 - www.spedidam.fr



*Lettre à ma fille, ancienne élève de
conservatoire, actuelle maman d'élève
en conservatoire*

Au début, te voyant t'investir avec force et conviction dans l'association des parents d'élèves du conservatoire dans lequel ton fils étudie le chant et les percussions, si je pouvais comprendre le sens de ton engagement associatif, je n'en voyais, en revanche, pas l'intérêt pour ton enfant ; voire même la pensée a pu me venir que tu ferais mieux de passer plus de temps avec ton fils qu'au conservatoire...

Me remémorant mon rôle de mère lorsque toi-même et ta sœur vous étudiez le piano et le solfège ; il me semblait que ta place devait être, comme celle que tu m'avais vue occuper, à vérifier que les exercices de solfège étaient bien faits d'une semaine sur l'autre, que ce qui devait être travaillé à la maison l'était bien ; me disant aussi que ton fils aurait plus de chance que toi en ayant des parents qui connaissaient et avaient appris la musique !

C'est peu à peu, en venant régulièrement assister à des concerts, des auditions ou des représentations organisés par le conservatoire où ton fils est élève, que j'ai commencé à comprendre... J'ai vu des parents en coulisse impliqués, voire engagés, au moment des spectacles pour soulager les professeurs de la « surveillance » des élèves impatientes qu'arrive leur tour de monter sur une scène. J'ai vu des parents d'élèves distribuant avec beaucoup de bienveillance à celui-ci un verre d'eau, à celle-là un grand sourire d'encouragement et à tous beaucoup de soutien lorsque le tract étreint les uns ou les autres de ces amateurs artistes en herbe. J'ai vu des parents d'élèves ajuster des justaucorps, resserrer ici un petit nœud, rentrer là quelques mèches rebelles de petits prêts à entrer en scène. Et surtout, à la fin de tous ces spectacles auxquels j'ai assisté, j'ai vu briller les yeux de tous ces enfants réjouis de ce qu'ils venaient de vivre. Mais la flamme allumée dans les yeux de ceux dont les parents avaient joué un rôle en coulisse était différente : c'était de la fierté qui y brillait lorsqu'immanquablement les professeurs ou la direction du conservatoire remerciaient l'association des parents d'élèves pour le soutien apporté, silencieux, invisible mais ô combien efficace et indispensable à la réussite de l'évènement.

Pour tout élève de conservatoire, qu'il soit débutant ou plus aguerrri, une audition, un spectacle est bien un évènement à l'échelle de sa vie d'enfant ou de jeune ; un évènement dans lequel il met tout son cœur, tout son corps et souvent toute son âme. Quand ses parents participent d'une manière ou d'une autre à la réussite de cet évènement, c'est une manière pour eux de montrer leur soutien indéfectible et leur confiance, c'est un plaisir décuplé pour l'enfant, c'est aussi une façon pour vivre entre enfants et parents une aventure partagée où chacun a sa partition à jouer. Ça forge aussi de beaux souvenirs.

Avec le temps de la compréhension pour moi, de tout ce qui se jouait sous mes yeux dans ces moments forts de la vie d'un conservatoire, est venu le temps des regrets. Et ces regrets, pour qu'ils ne restent pas vains, je les partage avec toi et t'invite à les utiliser comme un témoignage auprès de nouveaux parents d'élèves en conservatoire. Si je pouvais parler à des parents d'élèves « débutant » en conservatoire je leur dirais combien il me semble important qu'ils voient le conservatoire comme un véritable lieu de vie pour leur enfant et aussi pour eux d'une certaine manière. C'est dans la plupart des cas, je le crois, un lieu de vie ouvert qui sait faire une place aux parents qui pourront saisir l'opportunité de s'impliquer, d'être actifs en se rapprochant, par exemple, de l'association des parents d'élèves. S'investir eux-mêmes, y compris par de petites choses à la mesure du temps disponible ou des talents et compétences de chacun, sera pour eux une formidable manière de soutenir leur enfant dans les efforts qu'il devra déployer pour travailler et améliorer sa pratique artistique, année après année. Merci ma fille de m'avoir appris que la réussite d'un élève en conservatoire peut être sublimée, voire facilitée, par l'investissement de ses parents dans cette école de vie.

Juliette Piquet, mère et grand-mère d'élèves en conservatoire.

L'ITEMM : INSTITUT TECHNOLOGIQUE DES MÉTIERS DE LA MUSIQUE

Centre international des métiers techniques de la musique

L'Itemm, Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique, structure unique et de renommée mondiale est basé au Mans depuis plus de 20 ans.

Itemm
Institut technologique européen
des métiers de la musique

Centre international de formation, Pôle d'Innovation des Métiers de la Musique, centre documentaire et technique, l'Itemm est dédié aux métiers techniques de la musique (facture instrumentale – piano, instruments à vent métal et bois, guitare et accordéon), au commerce des instruments et autres produits musicaux, à la régie du son et à la gestion des structures musicales (en partenariat avec l'université du Maine).

Structure unique et de renommée mondiale, l'Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique accueille plus de deux cent apprenants par an en formation initiale ou continue, apporte un soutien technologique et économique aux entreprises et assure la promotion et la valorisation de la filière. Labellisé Pôle d'Innovation des Métiers de la Musique par le Ministère de l'économie et de l'industrie, l'Itemm est chargé de missions spécifiques en recherche et en développement auprès des entreprises de la facture instrumentale.

DEVENEZ UN(E) PROFESSIONNEL(LE) DE LA MUSIQUE

L'Itemm prépare à plusieurs diplômes en accord, réparation, restauration et création d'instruments pour l'accordéon, la guitare, les instruments à vent et le piano. La section « Commerce et Management » propose un Bac Pro et un BTS MUC (management des unités commerciales) en alternance sur 24 mois avec une spécialité en produits musicaux. De plus, l'Itemm propose une formation professionnelle de niveau III / Bac+2 en régie son. Cette année et pour la première fois depuis la création de l'institut, nous sommes fiers d'annoncer 100% de réussite

pour nos élèves, toutes spécialités confondues, en Brevet des Métiers d'Art et en CAP (en apprentissage) ainsi qu'en BAC Pro Spécialité « Commerce des Produits Musicaux ».

INSERTION PROFESSIONNELLE

A ce jour, 89% des élèves trouvent un emploi après l'obtention de leur diplôme. De plus, l'Itemm organise une série de rencontres (job-dating) avec des employeurs à la recherche de futur(e)s collaborateurs et collaboratrices.

JOURNÉES PORTES OUVERTES / JOURNÉES D'INFORMATION

Au total, une dizaine de journées sont organisées à l'Itemm. Soit l'Itemm ouvre ses portes aux visiteurs sur une journée et offre des ateliers découvertes et conférence autour des métiers techniques de la musique, soit propose des demi-journées de visite et de découverte sur rendez-vous à des groupes.

EN RELATION AVEC LES CONSERVATOIRES

Soucieux de renforcer les relations entre les artistes et les techniciens de la musique, l'Itemm propose des stages d'initiation à la maintenance des instruments à la demande, sur site et sur mesure pour les musicien(ne)s et personnel enseignant sur des durées variables. •

Contactez Patrick Sinigaglia ou Catherine Thébault 02 43 39 39 00
www.itemm.fr

Itemm
Institut technologique européen
des métiers de la musique



FAITES DE VOTRE PASSION VOTRE MÉTIER

ACCORD • LUTHERIE • RÉPARATION • COMMERCE • SPECTACLE • RÉGIE DU SON
FORMATION INITIALE • RECONVERSION PROFESSIONNELLE • STAGES DE FORMATION CONTINUE

L'ITEMM APPARTIENT AU RÉSEAU ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE DU
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

WWW.ITEMM.FR

Avec le soutien de :
Ministère de la Culture et de la Communication - Ministère de l'Artisanat - Ministère de l'Éducation nationale - Conseil régional des Pays de la Loire - Conseil général de la Sarthe - Ville du Mans - Le Mans Métropole - Union Européenne (FEDER, FSE) Chambre syndicale de la facture instrumentale - Chambre syndicale des métiers de la musique - European Piano France - Union nationale de la facture instrumentale.

Institut technologique européen des métiers de la musique
71 avenue Olivier Messiaen - 72000 LE MANS - 02 43 39 39 00 - enseignements@itemm.fr

APPRENTISSAGES ARTISTIQUES :

Imaginons ensemble de nouvelles formes

Face aux contraintes et aux insatisfactions vécues, quels sont les désirs, les besoins et les attentes des acteurs culturels et sociaux en matière de pratiques, d'éducation et d'enseignements artistiques ?

Quelles articulations entre les démarches et approches éducatives, territoriales et politiques ?

La FNAPEC (Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves de Conservatoires) et le CANOPEEA (Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'Éducation et les Enseignements Artistiques) ont organisé, dans le cadre de MUSICORA, le 7 février 2016, une réflexion sur la thématique « *Apprentissage artistique, imaginons ensemble de nouvelles formes* » en se basant sur l'étude relative aux « *dispositifs départementaux d'éducation et de soutien aux arts vivants et aux arts plastiques* » commandée conjointement par le Ministère de la Culture et de la Communication, l'ADF (Assemblée des Départements de France), AVD (Arts Vivant et Départements) et le CANOPEEA.

Pour ce faire, le Ministère avait confié au printemps 2013 cette mission à Jean-Marie Colin, Inspecteur de la Création, des Enseignements Artistiques et de l'Action Culturelle en y associant les compétences d'Aurélien Djakouane, sociologue, chercheur associé au Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine (CNRS-Université de Montpellier 1) et coordinateur de l'OPPIC-Observatoire de la Culture.

<http://www.canopeea.fr/index.php/ressources/enquetes>

Ces deux petites heures ont été consacrées dans un premier temps à une présentation des conclusions et prérogatives de l'étude par Jean-Marie Colin* puis, animée par Vincent Lalanne**, la salle a été configurée en petits groupes de travail de 6 personnes.

Ces groupes, après avoir déterminé un rapporteur, avaient dix minutes pour échanger sur les points, les remarques, les questions, etc. qui leur semblaient essentiels et devaient ensuite servir à alimenter le débat final. Cette méthode, qui permet à tout un chacun de pouvoir partager, discuter et échanger, évite qu'il n'y ait que 3 ou 4 personnes qui participent au débat. Après un court instant d'installation, les cinq groupes de travail se sont mis en place. Pour « polliniser » au mieux les échanges, il était conseillé de se mixer entre personnes ne se connaissant pas. Ainsi se sont côtoyés, par exemple, un directeur de structure culturelle, un directeur de scène, un responsable de festival avec un enseignant, un enseignant-parent, un responsable des CFMI (centre de formation des musiciens intervenants), un représentant de



Le CANOPEEA (Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'Éducation et les Enseignements Artistiques) est une démarche créée en janvier 2011 par 10 associations et fédérations nationales qui a pour objectifs :

- de développer une concertation et une réflexion de fond sur le champ des pratiques, de l'éducation et des enseignements artistiques (musique, danse, théâtre, arts plastiques et visuels, arts du cirque, arts de la rue, marionnette),
- de contribuer, avec l'État, les collectivités territoriales, les professionnels dans leur diversité, et les populations (praticiens, usagers, citoyens, ...) à élaborer des réponses concertées et adaptées aux enjeux des pratiques artistiques et culturelles dans notre société.

Cette démarche se veut suffisamment large et transversale pour questionner les relations entre éducation, enseignement, pratiques artistiques et culturelles, territoires et habitants, au service de l'intérêt général.

Les membres actuels du comité de pilotage :

- La Fédération nationale Arts Vivants et Départements
- ARTE[F]act (ART Et Formation en ACTes)
- Le Collectif RPM (Recherche en Pédagogie Musicale)
- Conservatoires de France
- La FNEIJMA (Fédération Nationale des Écoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles)
- La FNAPEC (Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves des Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre)
- La CMF (Confédération Musicale de France)
- Les CMR (Centres Musicaux Ruraux)
- La PFI (Plate-forme interrégionale d'échanges et de coopération pour le développement culturel)

CMF-Aquitaine (Confédération musicale de France-Aquitaine), un musicothérapeute, un responsable du bureau de la CMF ancien principal de collège, etc. venant de Metz, Essonne, Saint-Denis, Lyon, Bordeaux,



Canopéea est entièrement financé par ses adhérents et les membres fondateurs. N'hésitez pas à nous rejoindre www.canopeea.fr



etc. soit un échantillon très divers, en termes de fonctions et de lieux, qui cohabite autour de la musique. Les travaux ainsi réalisés ont débouché sur différentes problématiques, qui se retrouvaient parfois dans plusieurs groupes.

Cette séance s'est terminée autour d'un verre accompagné de quelques agapes dans une parfaite convivialité en accord avec la tradition des « rencontres canopéennes » •

Marie Claude Valette



* **Jean-Marie Colin**, ancien inspecteur de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle au ministère de la Culture, chargé d'étude sur les dispositifs départementaux d'éducation et de soutien aux arts vivants et aux arts plastiques. Musicien, photographe, vidéaste.

** **Vincent Lalanne**, consultant indépendant, spécialisé dans les politiques culturelles des collectivités territoriales et les projets artistiques et culturels des associations. Formateur et accompagnateur de projets.



Problématiques sorties des ateliers :

La Formation arrive en tête des priorités, tant pour les élus, les directeurs de structures que pour les enseignants. La formation initiale des enseignants, ne faudrait-il pas en repreciser les objectifs pour que les acteurs puissent s'appropriier dès le départ leur territoire et leurs spécificités. Pourquoi envisager une formation identique pour tous alors qu'au départ, nous sommes tous différents ? Ne faudrait-il pas envisager un modèle de formation d'enseignement sans aucun formatage.

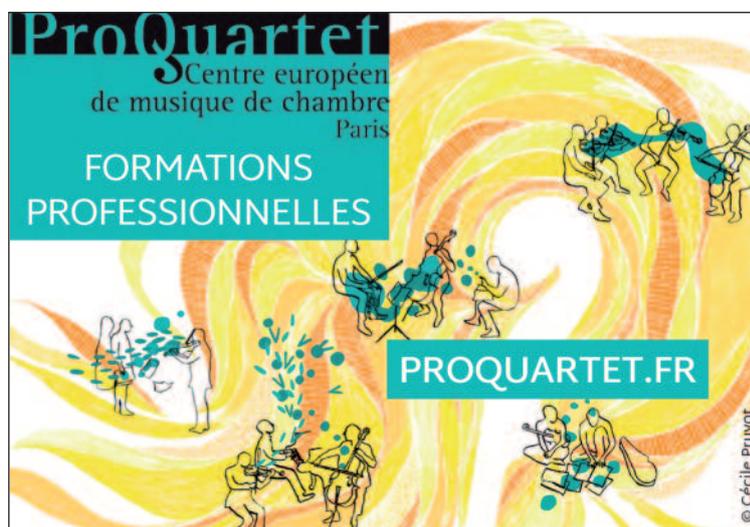
La Pédagogie : enseignement individuel ?, collectif ? ne faudrait-il pas mixer toutes ces pratiques et innover ?

Le Numérique : Faut-il l'utiliser ? ce levier ne va-t-il pas isoler une part croissante de personnes peu familiarisée avec les outils numériques et qui ne les utilise pas au quotidien et, se faisant, déboucherait autant sur un vecteur de changement que d'exclusion. Par ailleurs, est-ce que « cette pratique qui s'inscrit dans une période dite du frénétique, du zapping » pourrait s'adapter aux lieux d'enseignement qui travaillent plus sur la durée ?

Profil des élèves : comment faire face au surbooking des emplois du temps des jeunes ? Quelles collaborations doit-on instaurer avec les parents ? Comment faire comprendre à un élève l'utilité des clefs (fa, ut...) qu'il n'utilise pas dans sa pratique musicale ? Comment leur enseigner et les intéresser à des musiques qui « ne leur parlent pas », à un répertoire plutôt classique ?

Modèle économique : En partant du principe que l'enseignement artistique, l'éducation culturelle, n'ont pas pour visée d'être « rentables » comment légitimer les choix à faire face aux élus ?

Les autres publics : Les établissements apportent-ils quelque chose à ceux qui sont hors de leur structure ? Les conservatoires ou les écoles de musique s'adressent en priorité à leurs élèves, mais comment vont-ils faire pour toucher les jeunes qui ne sont pas dans l'établissement.



PASSEURS D'ARTS

Déclaration en forme de réquisitoire

Aujourd'hui en France, le très faible accès aux pratiques artistiques constitue l'une des plus grandes inégalités sociales. Il faut prendre conscience que les populations défavorisées, celles qui auraient le plus besoin d'art sont précisément celles qui n'y ont absolument pas accès.

Ce constat révèle l'un des plus importants écueils du modèle éducatif de notre société, une inégalité des chances extrêmement grave.

Les déserts culturels, dans les cités comme dans les zones rurales sont en grande partie responsables du niveau très faible d'instruction des enfants et des plus de 20 % de taux d'illettrisme constatés sur certains territoires.

Un constat dramatique pour la France, nation qui laisse croire au monde entier qu'elle est le modèle culturel de référence.

Pourtant, des solutions existent ; "Passeurs d'Arts" en propose une qui a fait ses preuves dans plusieurs pays du monde. Ce modèle, "El Sistema", né au Venezuela en 1975 sous l'impulsion du Maestro José-Antonio Abreu, est le plus magnifique système d'éducation sociale par la musique jamais imaginé. Le "Sistema", qui accueille plusieurs heures chaque jour des jeunes issus des quartiers les plus dangereux et les plus pauvres, a généré la nouvelle élite du pays. Ce modèle est infaillible ; l'échec, la délinquance et autres fléaux disparaissent totalement !

Lorsqu'un outil d'éducation d'une telle efficacité est à notre portée,

quand la preuve est faite que chaque enfant, quelle que soit son appartenance sociale, peut s'intégrer dans un système d'égalité des chances et d'accès à la culture, il nous appartient de mettre en place le dispositif qui va le sauver.

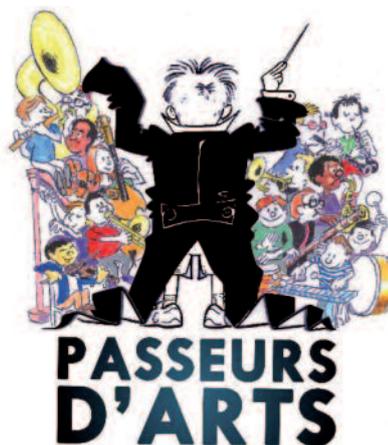
Aujourd'hui, des milliers d'enfants des quartiers les plus pauvres pourraient être pris en charge dans des « Maisons Passeurs d'Arts » qui sont des lieux d'apprentissage des différentes esthétiques artistiques, des lieux d'épanouissement où l'on apprend aussi à vivre ensemble, à respecter les autres et à se respecter soi-même.

- Qui peut dire aujourd'hui que nous pouvons nous passer d'une telle école de vie et de citoyenneté ?

- Qui peut prétendre qu'il appartient aux autres de mettre un tel dispositif en place ou qu'il coûterait trop cher ?

L'éducation, l'instruction sont bien moins coûteux, que l'ignorance qui conduit à l'illettrisme ou à la délinquance. Il nous appartient de nous battre pour que chaque enfant puisse profiter de ce que l'art, la culture et tout ce qu'ils produisent savent offrir de meilleur.

Les « Passeurs d'Arts » affirment que des êtres sensibles peuvent changer



Feeling
musique Paris



**L'ESPACE INSTRUMENTAL
PROFESSIONNEL**

61, rue de Rome, 75008 Paris. Tél : 01 45 22 30 80

www.feelingmusique.com



Maestro Raul Lubo, Hélène Geoffroy, secrétaire d'état au ministère de la ville, jeunesse et sports, Jean-Claude Decalonne, Président Passeurs d'Arts



LE MAGAZINE DE RÉFÉRENCE DES PROFESSIONNELS ET DES PASSIONNÉS DE MUSIQUE CLASSIQUE



ce monde pour le rendre meilleur et font tout ce qui est en leur pouvoir pour être entendus. Chaque jour qui passe est un jour perdu pour des milliers d'enfants.

Le projet « Passeurs d'Arts » est un combat que nous nous devons de gagner ensemble, pour préserver l'équilibre de notre société aujourd'hui dramatiquement fragilisé.

Mettre en place le plus beau dispositif d'éducation par l'Art dépend d'une volonté politique. Notre pays a largement les moyens de s'intéresser à la jeunesse qui vit sur son territoire. Aidez-nous à convaincre nos élus et à construire ce réseau d'épanouissement et d'intégration magnifique, afin qu'aucun enfant ne nous reproche jamais de n'avoir rien fait. •

Jean-Claude Decalonne

Passeurs d'Arts est à la fois une association et un fonds de dotation. C'est un dispositif qui réclame l'adhésion des personnes de bonne volonté comprenant l'importance de l'art dans l'éducation.

L'orchestre est certainement le plus bel outil social que nous ayons à notre disposition ; lorsque de tels atouts sont à notre portée, il serait dramatique et idiot de ne pas s'en servir.

En rejoignant le réseau Passeurs d'Arts, vous deviendrez des acteurs de changement, vous appartiendrez au groupe de ceux qui refusent que certaines catégories d'enfants n'aient accès à rien.

www.passeursdarts.org
contact@passeursdarts.org



- ▶ Actualité de la vie musicale
- ▶ Enquêtes sur la vie des orchestres et des conservatoires
- ▶ Agendas des concerts, concours, stages...
- ▶ Nouvelles des éditions et des labels
- ▶ Chroniques juridiques
- ▶ Offres d'emploi



1 AN = 15 NUMÉROS (dossiers spéciaux inclus)

+ accès à tous les contenus du site

LALETTREDUMUSICIEN.FR

58€

Toutes les formules d'abonnement,
guides de la profession musicale,
dossiers thématiques, vente au numéro :
BOUTIQUE.LALETTREDUMUSICIEN.FR

BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer à La Lettre du Musicien

Service Abonnements – 14 rue Violet, F-75015 Paris

- Je m'abonne à La Lettre du Musicien pour un an au prix de 58 €*
- Je souscris un abonnement "découverte" pour trois numéros au prix de 12 €*

(*prix valables en France métropolitaine uniquement)

Nom

Prénom

Société/Etablissement

Adresse

CP Ville

Profession

Courriel*

* indispensable pour accéder à votre espace abonnés sur www.lalettredumusicien.fr

Ci-joint mon règlement de € à l'ordre de La Lettre du Musicien

code FNAPEC | tarif valable jusqu'au 31 août 2017

MŪSIC, UN VOYAGE AU CŒUR DES MUSIQUES ET CULTURES DU MONDE

Mŭsic place l'onirique et le merveilleux au centre du propos muséal

Céret, dernière sous-préfecture avant la frontière espagnole, un jour de marché : animations, couleurs sont au rendez vous et, au détour d'une rue, au dessus des marchands de laitues, carottes... surgit le mot mŭsic !

Intrigués, on s'approche et nous voilà devant le Musée de la musique qui nous invite à faire un beau voyage à travers les continents et les instruments.

Un adhérent de la FNAPEC ne pouvait laisser passer l'occasion !! Nous rentrons et, dès la première phrase écrite sur le mur, nous sommes dans l'ambiance.



« Il meurt lentement celui qui ne voyage pas... Celui qui n'écoute pas de musique. »

Pablo Neruda

Marcher sur la terre, c'est mettre ses pieds dans des empreintes, sur la trace de l'Autre, connu ou oublié. C'est aussi se laisser envahir par des paroles, des voix, des langues autres. C'est peut-être renouer avec le souffle primordial...

MŪSIC ouvre les chemins amoureux de la musique et des instruments qui la produisent. De pays en territoires, à travers toutes les époques de l'humanité créatrice, découvrez un monde réconcilié dans la musique.

Nous entrons dans le domaine magique de la musique, lumière tamisée, instruments comme suspendus dans le temps, attendant qu'un musicien fasse sortir leurs sons pour nous transporter vers de lointains rivages. Des bornes sonores nous entraînent dans l'ambiance de chaque pays et permettent de découvrir ces sons, parfois étranges à nos oreilles, et pourtant issus d'instruments que l'on connaît. Suivant les mots de son directeur, Paul Macé, le visiteur est invité à un **voyage au cœur des musiques et des cultures du monde**

"Une philosophie amenée par les donateurs H. Stefan Herzka et Verena Nil : faire une « maison des musiciens » en plaçant les instruments au plus proche des hommes qui les jouent, de ceux qui les façonnent, de ceux qui les visiteront, ceux qui les joueront encore. L'objet dans sa vitrine ne sera qu'un prétexte à la découverte des contextes culturels et des univers musicaux dont ils sont issus."

Paul Macé, directeur de MŪSIC, Musée des instruments Céret

H. Stefan Herzka et Verena Nil, non musiciens, médecins de profession, d'origine autrichienne et suisses d'adoption, se passionnèrent pour les instruments ethniques et plus particulièrement le hautbois dont ils découvrirent le son au cours d'un de leur voyage professionnel en Thessalonique.

Le musée peut s'enorgueillir de la plus grande collection de la famille des hautbois.

Dans les murs du musée se trouve aussi la collection confiée au CIMP (Centre Internacional de Música Popular) réalisée conjointement par la Fédération Sardaniste du Roussillon (FSR)* et de l'Institució Mŭsical

Popular d'Europa Mediterrània (IMPEM)** regroupant une collection d'instruments traditionnels catalans dont ceux de la cobal, instruments d'harmonies et fanfares. Certains sont de véritables pièces historiques illustrant l'évolution de la facture instrumentale et de la musique en Europe : serpent d'Eglise "Baudouin" (18^{es}), serpent militaire "Forveille" (déb. 19^e s.), Ophicléide "Martin" (19^e s.), saxophone baryton système Georges, etc. •

Marie-Claude Valette

* Federació Sardanista del Rosselló (FSR) : Association créée en 1976 proposant des actions de formation, diffusion et animation autour de la sardane.

** Institució Mŭsical Popular d'Europa Mediterrània (IMPEM) : Association créée en 1983, l'IMPEM a mené des actions de collecte, conservation, archiver et recherche pour la constitution d'un "fonds documentaire sur les musiques de l'Europe Méditerranéenne".

Originaire d'une famille juive autrichienne, Heinz Stefan Herzka est né à Vienne en 1935. Sa famille fuit le nazisme et s'installe en Suisse. Il est pédopsychiatre et pédiatre, enseignant à l'université de Zurich. Verena Nil est originaire du canton de Berne en Suisse, née à Aarau, thérapeute de mouvement. Au cours d'un voyage professionnel Stefan découvre à Thessalonique (Grèce) le son du hautbois et se passionne pour cet instrument. Depuis plus de 30 ans, le couple n'a eu de cesse de voyager sur les grandes routes d'échange culturel mondial (comme les routes de la soie) à la rencontre d'instruments, de musiciens et de facteurs. Le couple Herzka Nil a rassemblé de nombreux hautbois (entre autres instruments) existant encore dans les différentes traditions populaires : Asie Centrale, Inde, Chine, Indonésie, Vietnam, Egypte, Yémen, Zanzibar, Madagascar, Italie, Sicile, Mexique, Guatemala... L'ambition de Stefan et Verena n'a jamais été de posséder une collection, mais de transmettre un héritage musical et plus largement culturel. Leur collection de hautbois est une des plus complètes au monde, si ce n'est la plus importante pour une collection privée. Ce qui constitue essentiellement l'intérêt de la collection Herzka Nil, c'est l'abondant environnement documentaire (livres, disques, photographies) et les divers objets (statues, tissus, bijoux, objets artisanaux, peintures) qui placent chaque instrument dans le contexte de sa culture.

Source <http://collections.music-ceret.com/>



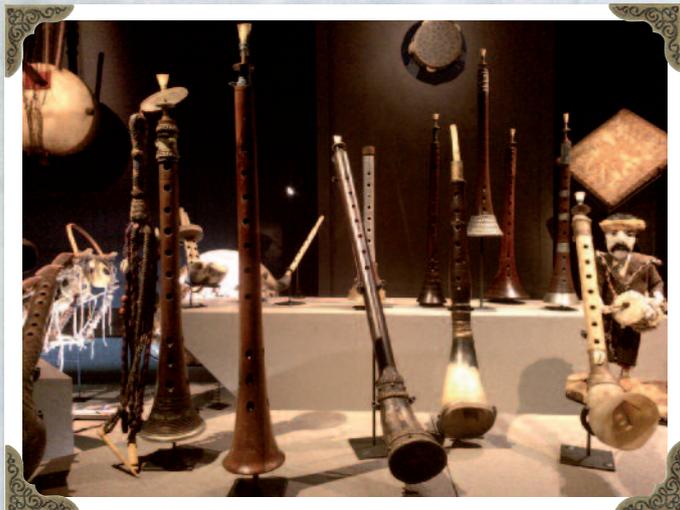
Catalogne

Cobla et Sardana : deux mots clés de la culture catalane. Issu d'une très ancienne tradition, la cobla désigne aujourd'hui un ensemble instrumental de 11 musiciens, 1 flabiol et tambour (flûte et tambour), 2 fibles (hautbois), 2 tenores (hautbois), 2 trompettes, 1 trombone à pistons, 2 fiscorns (cuivres à pistons), 1 contrebasse. Cobla vient de « copula » : alliance, union. En Catalogne, sous Franco, elle fut pratiquée comme un acte de résistance contre la dictature qui tenait pour suspect tout rassemblement, a fortiori identitaire.

Déserts et oasis

Le chant, la musique et la danse comme pratiques rituelles et spirituelles
Les envoûtantes syncopes des gambri, qraqeb et tambour invitent « celui qui souffre » à la transe volontaire et curative. « *Tout à coup, la voix du muezzin s'élève, une voix haute, claire, qui a le mordant triste et doux des hautbois qui fait frissonner et qui fait prier, qui plane dans l'air d'un grand vol et comme avec un tremblement d'ailes...* »

Pierre Loti



Vers l'Orient, le berceau

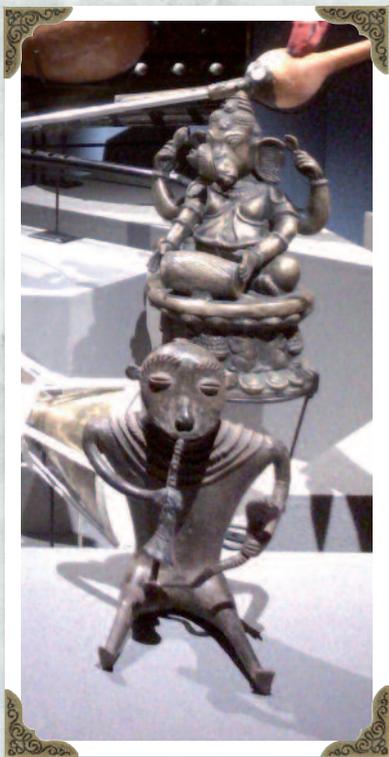
Des noms de hautbois : zuma, zouma, zorna, zuria, surnay, zamr, zamour.
Du nord de l'Afrique à la Mésopotamie, de la péninsule arabique jusqu'aux Balkans, ce hautbois, accouplé au tambour, s'est répandu dans toutes les contrées sous domination musulmanes. Particulièrement dans la zone dite du « croissant fertile » irriguée par le Nil, le Jourdain, le Tigre et l'Euphrate.

Ainsi avançaient, musique en tête, les armées ottomanes formées de milliers d'hommes, marchant au rythme martelé par les pas des soldats. La terre tremblait faisant trembler le cœur des hommes et les cymbales renvoyaient l'éblouissement de leur cuivre. Image panique propre à semer la terreur dans les rangs ennemis. La victoire était au bout du hautbois terrifiant.

Routes de la soie

Le soufisme, voie mystique de l'Islam, prône de considérer la pièce d'or à égalité avec la moitié de terre. Les derviches tourneurs utilisent les arts traditionnels comme une voie vers la spiritualité. Ils dansent, la paume de la main droite ouverte vers le ciel pour recueillir la grâce d'Allah et la répandre de la main gauche, paume tournée vers la terre.





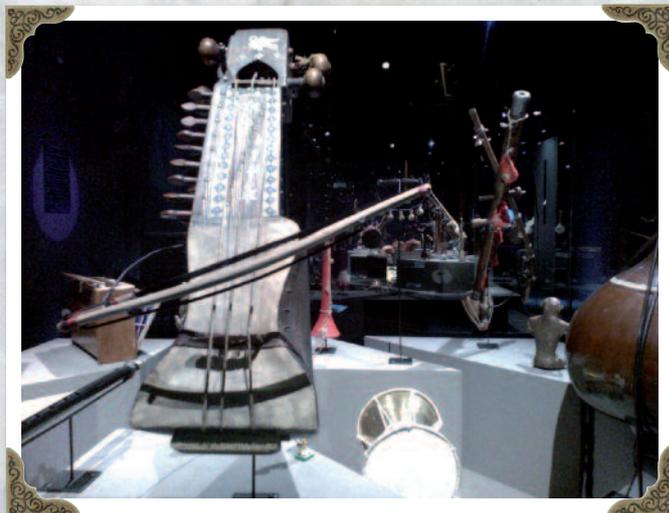
Flèves sacrés

Saratvati est à la fois le nom d'un fleuve aujourd'hui disparu et celui de la déesse des Arts. Celle-ci est souvent représentée jouant du luth. Les six autres fleuves sacrés de l'Inde, en revanche, roulent des flots bien réels dont le débit tient aussi un rôle essentiel dans la vie des régions qu'ils traversent. C'est dans la vallée de l'Indus qu'est née l'une de nos plus anciennes civilisations.

Depuis plus de 5000 ans, des rituels de fécondité ont pour décor les rives d'un cours d'eau. Ainsi la fête de Kumbhamela perpétue ces antiques cérémonies au cours desquelles on plonge dans les eaux sacrées des pots remplis de graines à germer.

Toute liturgie s'accompagne de chants et de musique. Le but premier étant d'attirer l'attention des dieux. N'oublions pas que c'est à partir du son « Om » que Bràhmà créa l'univers.

Hautbois (shehna) et tambours (mridang) sont les bases de l'accompagnement rituel des cortèges de mariages et de nombreuses autres cérémonies religieuses ou actes de dévotion.



Toit du Monde (Népal)

Pays du dragon

Si les mentalités occidentales ont en général pour habitude de fonctionner en termes de dualité, l'Orient, en revanche, pense en termes de complémentarité et dépasse la dualité pour trouver sa résolution.

Le principe Yin : féminin et obscur (entre autres qualités) existe en équilibre avec le principe yang, masculin et lumineux. Ces énergies sont à la fois opposées et inséparables. Les déséquilibres éventuels se corrigent d'eux-mêmes par l'interaction des oppositions dans une complémentarité harmonieuse (hautbois/tambour, par exemple)

En terre chinoise, le hautbois est joué par différentes ethnies qui lui ont chacune donné une forme spécifique. La suono est ainsi utilisée dans les cirques, mais accompagne aussi les lamentations funèbres.



Rizières du Levant (Vietnam)





Routes Maritimes

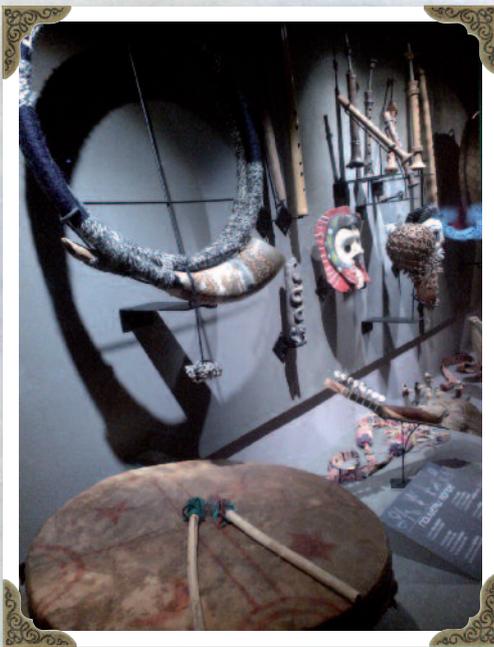
Pour les populations côtières, le chemin de l'eau est une évidence. Pour les autres, c'est une aventure. Pour tous, la mer est une voie de découvertes et d'échanges où les objets se vendent et se troquent ainsi que les idées et les inventions. Les épices, les esclaves, entre autres « marchandises » ont suivi ces voies maritimes.

De Madagascar aux archipels de l'Océan indien, les différents modes de vie – liés aux climats, à la botanique, à la faune, à la pauvreté – ont fait surgir des instruments originaux.

Tout au long de ces côtes, l'ingéniosité humaine qui « fait musique » de mille choses disparates. Ici, le bambou est devenu caisse de résonance ; là, ce sont des coquillages géants, des noix de coco, des carapaces de tortues.

Quand au monde des bateaux, c'est aussi celui des instruments que les marins emportent avec eux : concertina, violon, accordéon diatonique, harmonica, guimbardes...

Autant d'objets qui, à leur tour, fécondent l'imaginaire de ceux qui les découvrent.

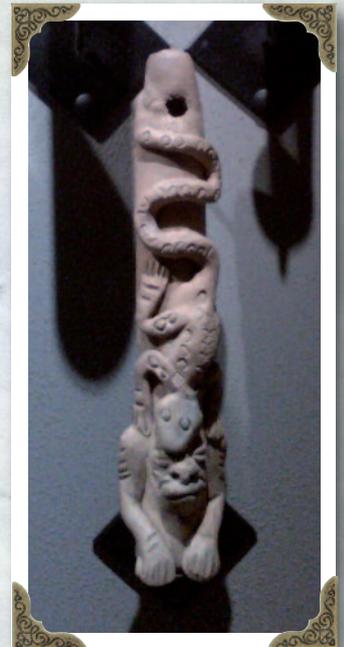


Nouveau monde

Il y a dans nos mémoires un condor qui n'en finit pas de passer : l'oiseau majestueux de la célèbre chanson péruvienne « El condor pasa ». Cependant, au-delà de sa naïveté apparente, cette chanson nostalgique traduit à sa manière l'histoire de la musique des Amériques. L'histoire d'un avant et d'un après Christophe Colomb. Ces musiques des Amériques ne peuvent pourtant se cantonner à la seule cordillère des Andes, Mexique, Brésil, Surinam, Guyane, etc. font aussi partie de cet univers linguistique et musical très varié et peu connu dans le Vieux Monde.

Durant la période précolombienne, les instruments à vent et à percussion remplissent leur traditionnelle fonction d'accompagnement de la vie sociale dans ses rituels et ses travaux. Le « bombo », tambour taillé dans un tronc d'arbre et muni d'une peau de chèvre ou la « kena » en os, en bois ou en terre cuite sont deux objets emblématiques de cet instrumentarium.

Inspiré par la guitare, naquit le « charango » fabriqué dans une carapace de tatou. •



MUSIC organise

- des **actions de diffusion et de création** festival, concert...
- des **actions de formation** : ateliers, stages, master classes
- des rencontres, conférences, colloques.
- des échanges culturels transfrontaliers sur l'ensemble de la Catalogne (Nord et Sud) portant sur la valorisation des musiques et danses populaires, mais aussi des musiques anciennes et actuelles pratiquées dans cet espace euro-régional.

Associations, Ecoles de musique

N'hésitez pas à contacter

M. Macé, directeur du Musée
14, Rue Pierre Rameil - 66400 Céret
Tél : (33)04.68.87.40.40
www.music-ceret.com



Pour apprendre la flûte, le ténor, le luth... ou la danse flamenco, le Conservatoire à rayonnement national de région (CRR) de Perpignan a un département de musique et danse traditionnelle.

Renseignement : APEC du CRR

Mme Rico 04 68 89 10 61

FESTIVAL BAROQUE AU PAYS DU MONT BLANC

Baroque... Vous avez dit baroque ?

Comme ces magnifiques perles irrégulières auxquelles on prête ce nom ?
Comme ces somptueux costumes qui faisaient le prestige de la cour du Roi Soleil
ou de celle de Louis XV ?

Comme la musique et l'architecture qui ont connu un essor particulier
durant la même période ?

FESTIVAL
BAROQUE
DU PAYS DU MONT-BLANC



© Fabrice Deverly

Justement, c'est bien de cela qu'il est question!

"En l'an de grâce" 1998, sur une suggestion de Mme Lucienne Petit-Jean Deza, Mr Bernard Rémy (mélomane averti) décida de ressusciter, dans l'église de son village de Cordon, bâtie en 1781, les musiques et les voix d'antan.

La Haute-Savoie, riche de belles églises baroques, se prêtait parfaitement à servir d'écrin à des manifestations musicales de la même époque.

A l'origine, sur le seul le village de Cordon se concentraient les concerts. Lieu privilégié s'il en est, à 890m d'altitude, face au Mont Blanc à peu de distance de Megève comme de Chamonix. Mais rapidement, les villages alentour eurent eux aussi l'envie de faire revivre leurs édifices

religieux. C'est ainsi qu'aujourd'hui, treize communes du Pays du Mont Blanc* ont rejoint la première, même si ce n'est parfois qu'en alternance.

Les ambitions de ce festival sont de créer un lien entre Musique, Architecture et Histoire locale, ambitions défendues par les présidents successifs, aidés par les directeurs artistiques, actuellement Hugo Reyne, créateur de la Symphonie du Marais.

Il repose intégralement sur le bénévolat et le dynamisme d'une dizaine de membres (qui œuvrent toute l'année), auxquels s'adjoignent encore plusieurs personnes au moment du festival.



Soulignons quelques-unes de ses spécificités :

- Il se tient chaque année au mois de juillet
- Les festivaliers sont accueillis en costume d'époque par l'équipe des bénévoles
- Hugo Reyne a institué les "causeries avant concert", dont le but est de faire se rencontrer de façon particulièrement conviviale, les musiciens et le public. Il y est question de leurs parcours musicaux, de leur instrument ainsi que du programme donné le soir même. De l'avis général, l'écoute qui s'ensuit est largement enrichie grâce aux

clefs confiées par les intervenants.

- Des coussins à l'insigne du festival aident à rendre plus confortables les bancs de nos églises.
- Enfin, aucun concert ne s'achève sans que le public ne soit convié "au verre de l'amitié", offert par les communes qui nous reçoivent : l'occasion donc d'échanger entre festivaliers, de partager l'émotion dont nous sommes encore chargés, de retrouver les musiciens détendus après leur prestation.

La brillante 19^{ème} édition vient de se terminer, et c'est avec enthousiasme que nous nous remettons à la tâche de façon à offrir un merveilleux 20^{ème} anniversaire, qui se tiendra du 9 au 18 juillet 2017.

Vous disiez BAROQUE ? •

Les organisateurs du festival

* Cordon, Vallorcine, Chamonix, Les Houches, Servoz, Passy, Domancy, Megève-Demi-Quartier, Sallanches, Combloux, Saint Gervais-Saint Nicolas de Véroce, Praz sur Arly, Les Contamines Montjoie.

festivalmontblanc.fr
info@festivalmontblanc.fr
Tel: +33(0)6 33 38 18 03



LE FESTIVAL JUVENTUS

Cambrai (Nord). Théâtre-Conservatoire de la Ville. Samedi 2 juillet 2016

Le Festival Juventus, manifestation unique et irremplaçable, lutte pour sa survie, soutenu par 106 grands musiciens.

Fondé voilà vingt-cinq ans, festival hors normes à la programmation ambitieuse et au profit des jeunes musiciens européens, Juventus est sous la menace de sa désintégration. Non pas pour des raisons financières, les moyens dont il dispose ayant toujours été modestes mais intelligemment utilisés, mais pour cause de conflit digne du village de Cloche-merle, puisque résultant de mesquineries de bas étage de son ex-président. Créée en 1991 à la Saline Royale d'Arc-et-Senans dans le Doubs à l'initiative du Hongrois Georges Gara, par ailleurs chargé de la programmation musicale du Théâtre de la Ville de Paris, cette manifestation unique en son genre est implantée depuis dix-huit ans dans le théâtre et le conservatoire de Cambrai.



Cambrai, le conservatoire (à gauche) et le théâtre (à droite).

L'objet de ce rendez-vous estival est de repérer, à leur insu, les jeunes solistes européens de grand talent avant même le début de leur carrière, et qui deviendront par cooptation dès l'année suivante d'anciens Lauréats Juventus. La première promotion Juventus a compté en ses rangs le violoncelliste Xavier Phillips et le pianiste Alexandre Tharaud, puis, en 1992, le violoncelliste Marc Coppey et le contreténor Andreas Scholl. L'année suivante, le hautboïste François Leleux et le flûtiste Emmanuel Pahud les rejoignaient...

Tous ces artistes et beaucoup d'autres sont les signataires de deux lettres de soutien à Georges Gara, ce qui atteste de l'émoi suscité par la mise en danger d'une manifestation depuis son édition du 25^e anniversaire (voir <http://brunoserrou.blogspot.fr/2015/07/juventus-de-cambrai-intronise-felix.html>), l'une par dix-sept personnalités musicales, de Natalie Dessay à Nicolas Bacri, l'autre par les cent-six Lauréats Juventus.

Ces bassesses ont empêché l'édition 2016 de se dérouler dans des conditions normales. Ainsi, au lieu de la décade habituelle, la manifestation s'est déployée sur deux jours, avec deux concerts le samedi dans l'enceinte du Théâtre de Cambrai, et sans nouveau lauréat pour succéder au corniste Félix Dervaux. L'avenir de Juventus se jouera peut-être à Cambrai, peut-être ailleurs, voire autant à Cambrai qu'ailleurs, ce qui sera décidé dans les mois à venir. Ce qui est certain en tout cas, c'est que cette histoire ridicule et qui n'a pas lieu d'être dont est victime



Juventus n'entame en rien la passion et l'enthousiasme de Georges Gara, ainsi que de Fabrice Laurent, Secrétaire général Juventus-Europe, et de leur équipe.

En tout cas, les deux concerts du 2 juillet ont connu un succès public impressionnant, les Cambrésis étant venu en rangs serrés soutenir leur festival, qui contribue largement au renom de la cité du Nord dans toute l'Europe, une cité qui a perdu son aura depuis que Lille lui a pris sa préfecture puis son archevêché.

Arrivé en retard au récital de Frédéric Vaysse-Knitter pour raison de problèmes inhérents à la SNCF, j'ai été contraint d'entrer dans la salle du théâtre lumières éteintes tandis que le brillant pianiste français jouait le Presto de la *Sonate en mi bémol majeur Hob. XVI/52* de Joseph Haydn. Entré côté cour, j'ai voulu me rendre à jardin pour voir les doigts de l'interprète courir sur le clavier. Muni de mon smartphone en guise d'éclairage discret, je me suis pris le pied dans un fauteuil cassé resté grand ouvert, tombant violemment au point d'en avoir aujourd'hui encore quelques séquelles à la jambe et au bras gauches... J'ai contenu un cri de douleur que j'aurais sans doute libéré dans un contexte autre et le vocabulaire fleuri qui m'est coutumier, pour m'asseoir dignement en bout de rang, attendant que mes maux s'éteignent d'eux-mêmes. Si bien que je n'ai retrouvé mes esprits que durant le beau *Nocturne en ut mineur op. 48/1* de Frédéric Chopin. Vaysse-Knitter en a donné une interprétation sobre et réservée tout en suscitant une intense émotion. Le pianiste français a clairement établi la filiation Chopin-Debussy-Liszt. D'abord avec le premier livre d'*Images* de Debussy qui a sonné ample et clair pour atteindre une beauté plastique stupéfiante. Vaysse-Knitter a choisi de remplacer la Vallée d'Obermann extraite de la Première Année de pèlerinage de Franz Liszt initialement programmée pour y substituer la *septième des Harmonies poétiques et religieuses, Funérailles*, qu'il a dédiée à Pierre Boulez. Son interprétation s'est imposée par sa puissance, sa gravité, sa richesse harmonique, Vaysse-Knitter tirant de cette œuvre solennelle la diversité sonore d'un grand orchestre symphonique. Enfin, *Poisson d'or* extrait du second livre d'*Images* de Debussy, fluide avec un toucher aérien d'une étourdissante virtuosité.

Moins d'une heure après la fin de ce premier concert, commençait la seule soirée de l'édition 2016 de Juventus. Dix Lauréats ont répondu présent pour ce moment unique pour affirmer leur indéfectible soutien à la manifestation qui leur a ouvert la carrière internationale de soliste et de chambriste : les violonistes géorgienne Liana Gourdjia (Lauréate 2008)



Fabrice Laurent (Secrétaire général Juventus-Europe), l'Adjointe au Maire de Cambrai, et Annick Lozé (Présidente Juventus-Europe).



Georges Gara (directeur artistique fondateur de Juventus)

et ukrainien Graf Mourja (Lauréat 1994), l'altiste belge Nathan Braude (Lauréat 2008), les violoncellistes française Hermine Horiot (Lauréate 2012) et russe Alexey Stadler (Lauréat 2014), la contrebassiste française Laurène Durantel (Lauréate 2013), le clarinetiste belge Ronald Van Spaendonck (Lauréat 1991), le corniste français Félix Dervaux (Lauréat 2015), et les pianistes français Frédéric Vaysse-Knitter (Lauréat 2002) et roumain Ferenc Vizi (Lauréat 1995). Tous réunis devant une salle comble.

Le programme de l'unique concert de musique de chambre de Juventus 2016 s'est avéré riche, varié et pour le moins audacieux.

C'est le dernier Lauréat à ce jour, Félix Dervaux (<http://brunoserrou.blogspot.fr/2015/07/juventus-de-cambrai-intronise-felix.html>), qui l'a, jouant depuis les dégagements de la salle tout en avançant vers le plateau les appels de Siegfried du deuxième acte de l'opéra éponyme de Richard Wagner, appels avec lesquels le héros de la deuxième journée de *l'Anneau du Nibelung* réveille le Géant Fafner dormant sur son trésor. Le souffle du jeune cor solo de l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam ⁽¹⁾ est impressionnant de maîtrise, de précision et de pureté, tandis que l'oreille interne de l'auditeur entendait les réponses et le soutien de l'orchestre wagnérien résonner. C'est à lui qu'est revenu le soin d'allumer côté jardin les six bougies du traditionnel candélabre qui veille sur chacune des éditions et qui sont éteintes le dernier jour.

Puis ce fut au tour des discours. La présidente de la nouvelle association Juventus-Europe, Annick Zeinstra-Lozé, a fait part de sa volonté de faire perdurer cette belle idée dont la réussite est avérée et dont l'écho s'est depuis longtemps répandu à travers l'Europe, portant actuellement quasi à lui seul le renom de la sous-préfecture du Nord. Autre discours, plus politique celui-là, celui de l'Adjointe au maire de Cambrai, qui, tout en affirmant souhaiter le maintien de la manifestation dans sa ville, n'a rien dit de concret sur les moyens et sur l'envie réelle de cette éventualité, mais que l'échéance sera décisive avant une prise de décision dès septembre prochain. Enfin, le nouveau directeur administratif de Juventus, Fabrice Laurent, a assuré que Juventus sera maintenu, quoi qu'il arrive, de préférence à Cambrai, mais en cas de renoncement des édiles locaux, une solution de replis est d'ores et déjà à l'étude, dans la région des Hauts de France ou ailleurs en France, avec, quelle que soit la réponse apportée, un encadrement plus fort en déployant la programmation et l'action vers les publics divers et les jeunes Lauréats sur l'année entière avec des événements ponctuels qui conduiront au festival de juillet.

En écho aux propos des officiels, les dix Lauréats ont joué de concert un arrangement pour cordes et clarinette d'une page délicieuse venue du *Bourgeois gentilhomme* de Jean-Baptiste Lully. Emu, la voix tremblotante et grave, Georges Gara, directeur artistique et fondateur de Juventus, a regretté les chamailleries ridicules et les fausses accusations déversées avec fiel par son ex-président, avant de se montrer optimiste pour l'avenir de sa manifestation et de remercier les cent-six Lauréats Juventus, puis de s'effacer en lançant un lumineux « *Que le spectacle continue* ».

Tandis qu'il avait travaillé l'œuvre annoncée depuis plusieurs mois dans les supports



Réseau national de la musique et des arts vivants

■ Pratique collective

4500 adhérents parmi lesquels des ensembles musicaux de tous styles : orchestres d'harmonie, big bands, chorales, batteries-fanfars, brass bands, orchestres à plectres, d'accordéons, de jazz, symphoniques...

■ Enseignement

1400 écoles de musique, de danse et de théâtre fédérées. Propositions pédagogiques, épreuves d'examen, déchiffrages, convention SEAM, assurances...

■ Formation

Académie de direction de chœur, session d'Orchestre à plectres...

■ Concours

DADSM (Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales), Championnat National de Brass Band, concours d'ensembles musicaux...

■ Diffusion

Intranet CMF réseau, site, boîtes à outils, centre de documentation, magazine...

À venir :

L'Académie de direction de chœur « Les sens de la voix », dirigée par Nicole Corti, du 23 au 29 octobre 2016 au CRC d'Aix-les-Bains.



Une semaine de stage pour progresser, découvrir de nouveaux répertoires et échanger autour d'une passion commune, le chant.

- Les élèves des écoles de musique affiliées
- à la CMF bénéficient de tarifs préférentiels
- lors de leur inscription aux différentes activités CMF.

Renseignez-vous!



www.cmf-musique.org

CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

10-12 avenue de la Marne
92120 Montrouge
Tél. : 01 55 58 22 82
cmf@cmf-musique.org





Laurène Durantel (contrebasse) et
Frédéric Vaysse-Knitter (piano).



Frédéric Vaysse-Knitter (piano).



Frédéric Vaysse-Knitter et Félix Dervaux.



Graf Mourja et Liana Gourdjia (violons),
Nathan Braude et Léa Hennino (altos),
Alexey Stadler et Hermine Horiot (violon-
celles).



Georges Gara entouré des Lauréats
Juventus et de quelques techniciens de
plateau.



Ronald Van Spaendonck.



Ferenc Vizi, Alexey Stadler, Nathan Braude et
Liana Gourdjia.

de promotion du festival, la *Sonate pour cor et piano en mi bémol majeur* de Paul Hindemith, Félix Dervaux a eu la surprise de constater que son partenaire d'un soir, Frédéric Vaysse-Knitter, avait préparé la *Sonate pour cor et piano en fa majeur* du même compositeur... C'est donc en moins de vingt-quatre heures qu'il s'est mis en bouche une partition qu'il n'avait jamais travaillée et dans la seule perspective de ce concert. Cette première sonate est heureusement l'une des plus belles pages de la musique de chambre du compositeur allemand. Malgré le manque de préparation du corniste, les deux interprètes ont exalté le romantisme du cor, le lyrisme altier des deux premiers mouvements, le tragique du finale.

Le *Quatuor n° 1 pour piano, violon, alto et violoncelle en sol mineur KV. 478* de Mozart a été interprété avec chaleur et autorité par Liana Gourdjia, Nathan Braude, Alexey Stadler et Ferenc Vizi, qui en ont restitué le tragique et la vitalité mélodique avec une dextérité impressionnante. Ronald a choisi l'humour et la dérision pour se moquer des « faiseurs d'histoire » qui cherchent à tuer Juventus en choisissant *l'Arlequin pour clarinette seule* du clarinettiste-compositeur Louis Cahuzac (1880-1960) – aurait-il quelque rapport avec l'ex-ministre Jérôme Cahuzac ?). Ferenc Vizi a rendu hommage à Pierre Boulez, qu'il a présenté comme un compositeur certes difficile mais qu'il convient d'écouter avec attention, en interprétant devant une salle particulièrement concentrée, *les Douze Notations pour piano*, certaines étant développées pour le grand orchestre plusieurs décennies plus tard. Quoique jouant avec partition, le pianiste roumain a su tirer de ces paysages miniatures d'une extrême densité toute la poésie et les sonorités cristallines et résonnantes, en faisant presque des classiques. Entendant divertir le public avec un petit intermède entre deux œuvres, la contrebassiste Laurène Durantel, longue jeune femme filiforme jouant en chaussettes, et Frédéric Vaysse-Knitter se sont lancés dans *Après un rêve* de Gabriel Fauré fantasque et décalée, avant de laisser la place à l'une des pages les plus célèbres de Piotr I. Tchaïkovski, *Souvenir de Florence pour sextuor à cordes en ré mineur op. 70*. Dans une interprétation enlevée, juvénile, vigoureuse et brillamment chantante, les six musiciens, Graf Mourja et Liana Gourdjia (violons), Nathan Braude (alto), Alexey Stadler et Hermine Horiot (violoncelles) renforcés pour l'occasion par l'altiste invitée Léa Hennino, ont donné à cette œuvre toute la luminosité et la ferveur propre à l'italianita qu'a su intégrer Tchaïkovski dans cette partition peu ordinaire dans sa création. Mais je n'ai pu m'empêcher de remarquer que les trois hommes se sont réservés les premiers pupitres, reléguant les trois femmes aux seconds...

A l'issue du concert, Georges Gara a soufflé les bougies du candélabre, à l'exception d'une seule, en signe d'espérance de survie de Juventus ou de sa pérennité grâce à la réussite et au renom international de ses cent-six lauréats en un quart de siècle d'existence. •

Bruno Serrou

1) Poste dont Félix Dervaux vient de démissionner avant de prendre une année sabbatique dans le but de réfléchir sur son avenir et ses choix artistiques.

ILS ENTRENT DANS LA COUR DES GRANDS !

Un concours de piano pour les jeunes élèves des conservatoires

Pour votre enfant, c'est une merveilleuse opportunité ! Des jeunes pianistes virtuoses et des hôtes accueillants : un Concours National et amical pour changer le destin de milliers d'enfants

UN CONCOURS QUI NE RESSEMBLE À AUCUN AUTRE

A l'origine de ce concours créé en 2011 par l'association Coline en Ré, deux constats.

Le premier : notre pays dispose de 140 conservatoires qui forment brillamment, chaque année, une promotion de jeunes pianistes dont les occasions de jouer en public sont rares. **Le second** : des milliers de foyers possèdent un piano à queue. Certains sont joués régulièrement, d'autres moins souvent et certains plus du tout. L'idée était née. Nous proposons un jeune pianiste virtuose et bénévole à tous ces pianos ! Ils porteront la musique dans ces foyers et chacun d'eux jouera devant un public amical - les amis et la famille - au profit d'enfants qui n'ont pas la même chance. Le concours des Virtuoses du Cœur, dont Claire Désert est la marraine, commence donc par un concert chez des particuliers dont les invités sont les juges de cette première étape en exprimant leurs émotions. Les meilleurs de ces jeunes pianistes seront sélectionnés et l'aventure se poursuivra en épreuves publiques pour les phases finales du concours devant des jurys composés de grands solistes et des meilleurs pédagogues. Ainsi, de janvier à mars 2016, les présidents des jurys étaient H. Guillard, L. Cabasso et C. Ivaldi.

Les **VIRTUOSES**
du **COEUR**

Offrir son talent pour sauver des enfants



J'AI OFFERT MON TALENT

Antoine, 17 ans, préparait son DEM. Il a offert son talent lors d'un concert privé. Puis, sélectionné, il est arrivé en demi-finale du concours national. « C'est le conservatoire qui m'a proposé de participer au concours des Virtuoses du Cœur. L'aspect caritatif du programme m'a très bien été expliqué et cela n'a fait que redoubler mon envie d'y participer ! J'ai trouvé formidable le concert « privé » au domicile de l'hôte, qui a fait preuve d'une merveilleuse hospitalité, et l'audience, composée d'amateurs et de non-initiés, a manifesté un réel intérêt pour la musique classique, ce qui m'a été très agréable. J'encouragerai d'autres pianistes à participer à ce concours car il est amical, il supporte une cause noble et nous permet de jouer en public, opportunité appréciable pour tout jeune musicien. Je n'ai qu'une chose à ajouter : c'était une très belle expérience que je renouvellerais si l'occasion se présentait ».

De fait, Antoine a renouvelé sa participation ! Et c'est ainsi qu'il a rencontré des maîtres et reçu leurs conseils : Laurent Cabasso, Marie-Josèphe Jude, Philippe Cassard ...



A Pointe Noire, Congo Brazzaville,

Les enfants diabétiques insulino dépendant ne mourront plus. Notre programme associe la fourniture régulière d'insuline et consommables à la formation du personnel soignant de l'hôpital et à l'éducation des mamans. •

Jean-François Galliot

Envie d'accueillir un concert chez vous ou d'offrir votre talent ?

Contactez-nous :

Jean-François Galliot - **06 30 93 08 39** - coline@coline-en-re.com

Nora Taourirt - **06 51 77 08 19** - n.taourirt@coline-en-re.com

“ J'encouragerai d'autres pianistes à participer à ce concours car il est amical. ”



ENSEMBLE NOUS CHANGEONS LE DESTIN DE MILLIERS D'ENFANTS

Du Cambodge au Tchad, du Laos au Congo-Brazza ou à Madagascar ..., grâce à la musique, nos programmes soignent, protègent et éduquent des enfants.

A Madagascar, 2400 enfants extrêmement pauvres, de moins de 2 ans, bénéficient d'une renutrition. Ils seront sauvés en 35 jours (avec une farine enrichie). Grâce à la musique et à vos enfants, notre programme sensibilise les mamans aux règles de base d'une alimentation équilibrée.

Au Cambodge, dans le village refuge de Kol, nous venons de construire 3 salles de classe. Les enfants très défavorisés, souvent abandonnés ou malmenés, bénéficient d'un enseignement, sont protégés et soignés. C'est dans ce village que nous avons ouvert notre premier cabinet dentaire en campagne.

FESTIVAL D'UZERCHE

10^e Festival de
Musique classique
du 12 au 15 Août 2016

Depuis sa création, Culture et Patrimoine à Uzerche a pour vocation de démocratiser la musique classique tout en attirant des artistes du monde entier..



Trio Zadig : Boris BORGOLOTTO, violon,
Marc GIRARD GARCIA, violoncelle, Ian BARBER, piano

© Mathilda Landin

Directeur artistique du festival, Roger Steptoe participe depuis deux ans, au jury du concours de Musiques d'Ensemble. Il est une figure incontournable du monde de la musique classique et compte parmi les musiciens les plus renommés de sa génération.

Lors de la dernière soirée de ce dixième festival, le trio Zadig, lauréat du concours de Musiques d'Ensemble 2015, ovationné par le public, a joué Ravel et Chostakovitch ainsi que quelques chansons françaises de Beethoven et Haydn avec la jeune mezzo-soprano, Alienor Feix.

Thomas Enhco était l'artiste en résidence. Né en 1988, de famille de musiciens, Thomas a commencé la musique par le violon et le piano, intégré le CNSM à l'âge de 16 ans puis remporté successivement de nombreux prix lors de concours internationaux.

Depuis 2009 il forme avec la percussionniste classique bulgare Vassilena Serafimova un duo explosif (piano et marimba/percussions) qui fait l'unanimité dans les plus prestigieuses programmations de musique classique et de jazz.

Parmi les autres artistes invités du festival, citons le Quatuor Hermes, la harpiste Anaïs Gaudemard, le baryton américain Stephen Lancaster et le Quinteg'ral Brass, tous aussi brillants les uns que les autres.

Le festival nous donne rendez-vous en 2017 avec le Duo Solaris, lauréat du concours de Musiques d'Ensemble 2016. •

Marie Paule Penys,
présidente du festival

14^E ÉDITION DE LA SEMAINE DU SON

Les enjeux sociétaux du sonore

Campagne événement de sensibilisation aux enjeux sociétaux du sonore, La Semaine du Son se déroulera à Paris du lundi 23 au dimanche 29 janvier et jusqu'au 5 février partout en France.

La Semaine du Son a pour but de sensibiliser les élus, le public et tous les acteurs de la société aux enjeux sociétaux du sonore. Deux campagnes seront organisées dans toute la France en partenariat avec l'Association des Maires de France et les ministères concernés : l'une sur la prévention des risques auditifs, avec les professionnels de la santé auditive, l'autre sur l'intégration des données acoustiques et sonores dans les plans d'urbanisme, en partenariat avec les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture.

Au programme également, la question de l'intelligibilité au cinéma, à la télévision et à la radio sera posée ; et dès l'automne, les résultats d'une enquête auprès des Français sur l'utilisation des loisirs audio et vidéo dans les transports seront annoncés. Quant au Forum des formations supérieures aux métiers du son, il se déplacera pour la première fois au Conservatoire de Paris où les responsables de ces formations venus de toute la France accueilleront, mercredi 25 janvier, lycéens et étudiants désireux de mieux connaître les filières et cursus dans les domaines du son.

Elèves, enseignants, parents, musiciens de tous âges : je vous invite à (re)découvrir sur notre site la Charte du Son qui a été présentée en janvier dernier à l'Unesco et fixe les objectifs dans cinq secteurs d'activités. Rendez-vous à la 14^e Semaine du Son ! •

Christian Hugonnet

Président fondateur de La Semaine du Son

Plus d'infos sur www.lasemaineduson.org

(*) Santé auditive, Acoustique et environnement sonore, Relation image et son, Techniques d'enregistrement et de diffusion, Expression musicale et pédagogie.

L'ÉVÉNEMENT QUI DIT TOUT SUR LE SON

Des rencontres, des démonstrations, des ateliers, des concerts...

14^e ÉDITION 2017

LA
SEMAINE
du SON

DU 23 AU 29 JANVIER À PARIS
DU 30 JANVIER AU 5 FÉVRIER DANS TOUTE LA FRANCE

Avec le concours de conservatoires et écoles de musique

www.lasemaineduson.org

LA FNAPEC Y ÉTAIT...

La FNAPEC sur le terrain

Manifestations et réunions ont occupé la FNAPEC cette année



MUSICORA : les 5, 6 et 7 février à la grande halle de la Villette. La Fnapec partageait un stand avec la Mutuelle des Musiciens, son partenaire. Pour cette édition, la Fnapec avait invité les anciens lauréats du concours de Musiques d'Ensemble à présenter leurs CD et DVD. Beaucoup de monde sur le stand. Rendez vous est pris pour les 28, 29 et 30 avril 2017.



ARIAM Ile de FRANCE a fêté ses 40 ans, 40 ANS aussi de partenariat avec la FNAPEC. Merci à l'ARIAM d'avoir si souvent aidé la Fnapec.

La nuit des quatuors à l'orangerie des Tuileries à Paris. Dans un cadre exceptionnel, 11 quatuors à Cordes eurent le bonheur de jouer la nuit durant ; Bravo aux organisateurs et merci à Pierre KORZILIUS d'avoir invité la Fnapec.

Concert de l'**orchestre de Flutes français** en janvier 2016,

POP MIND à Nancy en septembre 2015. Marie Claude Valette a participé activement à leur congrès autour des Musiques actuelles.



Concours Bellan au Cap Ferret La FNAPEC invitée était représentée par Thibaut Desquilbet.

Concert de l'**orchestre français de jeunes** à la Philharmonie à PARIS : la FNAPEC est membre du conseil d'administration de cet orchestre.



*interviews, reportages,
pédagogie, bancs d'essai...*

guitaremag.com

*... par des musiciens
pour les musiciens ...*

INVITATION À LA DANSE

Le conservatoire Erik Satie ouvre ses portes

paris/ile de France



Une initiative conjointe de l'association des parents d'élèves et du département Danse pour permettre aux enfants des écoles primaires et à leurs parents de découvrir cette si belle discipline qu'est la Danse.

Dans le sillage des ateliers périscolaires artistiques mis en place dans les écoles primaires en 2015, l'association des parents d'élèves du conservatoire Erik Satie (Paris 7^{ème}) a souhaité apporter sa contribution à cette initiative ambitieuse qui consiste à créer des ponts entre écoles et conservatoires pour permettre au plus grand nombre d'enfants de découvrir la musique et la danse.

C'est ainsi que, dès la rentrée 2015, nous avons proposé avec les professeurs de danse du conservatoire d'organiser et animer une journée « Portes Ouvertes » au printemps 2016, à l'attention des enfants des écoles primaires de notre quartier.

Durant cette journée, les enfants accompagnés de leurs parents ont pu assister à des démonstrations des classes de danse, à la projection de films sur les derniers spectacles, échanger avec les professeurs et participer à des ateliers d'expression corporelle.

Tout au long de la journée, les enfants ont également eu l'occasion, avec l'aide bienveillante des grandes élèves, d'essayer costumes et tutus, de découvrir l'univers des pointes, et d'apprendre à réaliser un chignon et un maquillage de scène.

Et pour rendre la visite plus ludique, un quizz avec tirage au sort avait été préparé par les élèves avec, à la clé, pour les heureux gagnants, des places de spectacles, des livres jeunesse et des petits objets (pochettes et carnets) gracieusement offerts par nos partenaires de proximité ou réalisés par les parents de l'association.

Tout ceci n'aurait pu se faire sans l'engagement des professeurs, la mobilisation des élèves, le soutien logistique du personnel

mairie 7^e Rachida Dati
Propose aux enfants des écoles primaires de découvrir

Conservatoire du 7^e arrondissement Erik Satie

Samedi 21 Mai 2016 de 10h30 à 18h

INVITATION À LA DANSE

CONSERVATOIRE ERIK SATIE
135 bis, rue de l'université 75007 Paris

Le Conservatoire de votre quartier ouvre ses portes

Démonstrations
style de danse - Sirénade
Cours ouverts au jeune public:

- 11h. Cours de danse classique (5/9 ans)
- 12h. Cours de danse classique (10/11 ans)
- 13h. Cours de danse classique (12/13 ans)
- 14h. Cours de danse (13/15 ans)
- 15h. Cours de danse classique (13/15 ans)
- 16h. Cours de danse (15 ans et +)
- 17h. Cours de danse classique (15 ans et +)

Stands et Animations
Origines et Maquillage
Pointes et autres chaussures de danse
Costumes
Dessin et Maquillage
Quiz

Ateliers et Projections
à Erik Satie - RDC

10h45 - 11h30 Expression Corporelle 10 ans et +
11h30 - 12h30 Expression Corporelle 7/10 ans
inscriptions prioritaire par tel ou par mail :
01 47 89 33 91 / dac.m7@paris.fr

Programme de 11 ateliers (dont 6 gratuits)
+ initiation à la danse +
+ hommage à Michael Jackson +

GRANDE TOMBOLA, de nombreux prix à gagner, places de spectacle, livres, accessoires de danse

THEATRE CHAMPS-ÉLYSÉES **FlashDance** Librairie Tarte

administratif du conservatoire, le parrainage de la mairie du 7^{ème} et les parents bénévoles qui ont aidé à la préparation de l'évènement. Mais tous ces efforts ont rendu possible une belle journée d'échange : d'un côté, l'enthousiasme des professeurs avec leurs élèves à montrer leur discipline et expliquer leur enseignement, de l'autre, la curiosité et le plaisir des enfants et parents venus pour l'occasion. •

Caroline Brousse
Présidente de l'Apec Erik Satie

ALIENOR Lutherie

Violons, Altos, Violoncelles,
Contrebasses, Guitares, Cordes et
Accessoires

Atelier de lutherie depuis 30 ans

Paris 4 rue de Madrid 75008 Paris 01 45 22 89 81	Pontoise 38 rue Alexandre Prachay 95300 Pontoise 01 30 32 85 66	Versailles 35 rue de l'Orangerie 78000 Versailles 01 30 21 02 33
--	---	--

<http://www.alienorlutherie.com>

MM

CHAMPAGNE
MICHEL MAILLIARD
à VERTUS - FRANCE

Venez découvrir nos cuvées !

52 Avenue de Bamental - 51130 VERTUS - FRANCE
Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05
www.champagne-michel-mailliard.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, SACHEZ CONSOMMER AVEC MODÉRATION

LA BELLEVILLOISE PRESENTE EN COLLABORATION
AVEC L'ALADFI, LE GLAAF, L'ASSO LUPOT, LA VENOTTE

5 ET 6

NOVEMBRE 2016

3^{EME} SALON

DU VIOLON

DES INSTRUMENTS ET
ARCHETS DU QUATUOR

TARIFS

SAMEDI : 6€
WEEK - END : 10€

HORAIRES

SAM : 10H/20H
DIM : 10H/18H

STANDS
CONCERTS
EXPOSITIONS
ASSOCIATIONS
DEMONSTRATIONS



LA BELLEVILLOISE
19 - 21 RUE BOYER, PARIS 20°



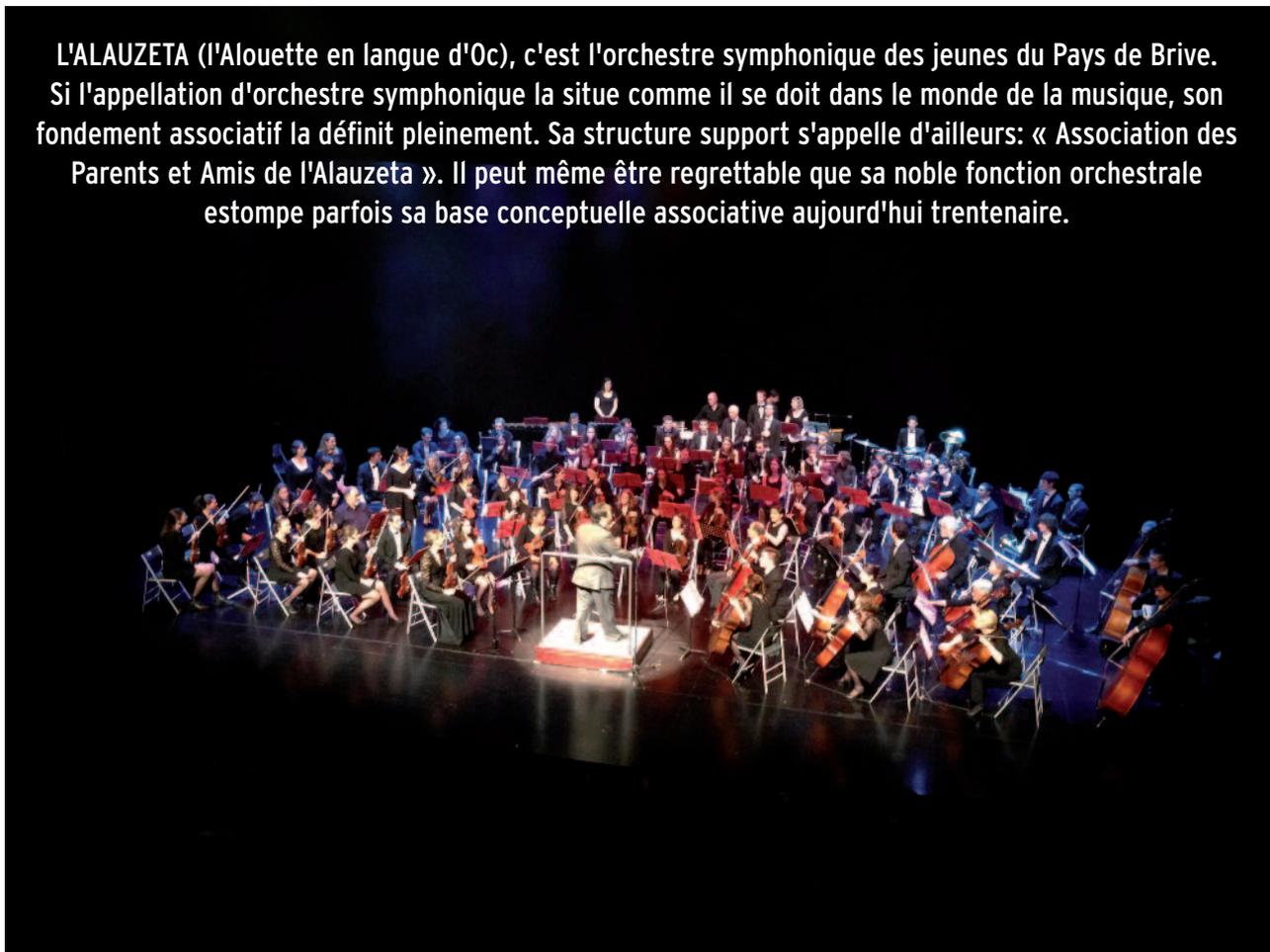
L'ALAUZETA A FÊTÉ SES 30 ANS

Bon anniversaire !

limousin



L'ALAUZETA (l'Alouette en langue d'Oc), c'est l'orchestre symphonique des jeunes du Pays de Brive. Si l'appellation d'orchestre symphonique la situe comme il se doit dans le monde de la musique, son fondement associatif la définit pleinement. Sa structure support s'appelle d'ailleurs: « Association des Parents et Amis de l'Alauzeta ». Il peut même être regrettable que sa noble fonction orchestrale estompe parfois sa base conceptuelle associative aujourd'hui trentenaire.



QUATRE MAÎTRES-MOTS POUR UNE BRÈVE ANALYSE :

Association

L'Alauzeta a la couleur de sa ville « Riant Portail du Midi ». Une image récente et ô combien forte est la qualité de l'accueil qui lui a été réservé lors de l'aubade au maire donnée à l'occasion de son jubilé.

Brive a toujours soutenu l'association et ses projets. Pour autant, le rapport de l'Alauzeta à sa ville comme à son conservatoire ne se définit pas en un seul terme de besoin réciproque. L'Alauzeta participe à représenter la Ville, à véhiculer une part de son image culturelle et musicale et elle en est fière. Tous ses jeunes musiciens ne sont pas brivistes, mais la majorité d'entre eux ont été et sont issus du vivier culturel qu'est son conservatoire à rayonnement départemental.

L'Alauzeta est donc l'un des maillons de la pratique musicale des jeunes du sud corrézien. Son statut associatif lui accorde une réelle indépendance. Elle permet à ses membres une pratique instrumentale collective et prise de responsabilité au sein de l'orchestre comme de son association.

Parents

Les conseils d'administration successifs de l'Alauzeta ont tous été et sont composés par les parents des jeunes musiciens. Cela met en exergue l'évidence de l'engagement de chacun d'eux. C'est également un facteur supplémentaire de motivation, autant de points déterminants bien connus de l'A.P.E.C. Briviste au sein de laquelle plusieurs d'entre eux ont collaboré et adhèrent toujours.

Amis

Être Ami de l'Alauzeta, c'est œuvrer chacun à son niveau pour la réussite de ses projets et la pérennisation de sa structure. C'est donc être soutien de l'association, pouvoir et vouloir diffuser l'information qui en émane et par là en favoriser l'accès. Le nombre d'Amis de l'Alauzeta est un indicateur évaluatif de premier plan. A charge pour chaque nouvelle équipe de conserver et prendre en compte la mémoire musicale et humaine de l'orchestre. Ce point sensible a revêtu un sens tout particulier lors de la récente prise de contact avec les tout premiers musiciens, eux aussi trentenaires, voire plus ! Les anciens de l'Alauzeta, musiciens comme

L'ALAUZETA en quelques données

- 1986 : création de l'Alauzeta sous l'impulsion de l'équipe de Marie-Claude Brousse
- directions musicales successives: Philippe Huy, Bruno Conti et Thierry Stallano à la baguette depuis plus de 20 ans.
- Instructrices : Isabelle Mathias, Véronique Vermeeren-Constant
- Contact : Francine Lapeyre, présidente
- Mail : francine.lapeyre@cegetel.net



dirigeants ayant répondu présent au jubilé ont apporté un réel élan riche d'enseignement et de perspectives dont il s'agit à présent de tirer parti.

Alauzeta

Pour plusieurs centaines de musiciens en trois décennies, c'est un nom chargé d'affectif, une image jeune et dynamique, une structure utile et parfois déterminante pour plusieurs d'entre eux qui, devenus professionnels, lui sont reconnaissants. L'Alauzeta est le résultat de la synergie des 3 éléments précédents qui ont forgé son entité comme son identité et lui permettent de fonctionner. L'orchestre symphonique des Jeunes du Pays de Brive a eu et a la chance de côtoyer des directeurs musicaux et des instructeurs professionnels qui ont forgé de main de maître sa qualité musicale et le tissu relationnel propre à l'orchestre. •

Francine et Pierre

Le 16 avril dernier, l'ALAUZETA : l'orchestre symphonique des jeunes du pays de Brive vient de fêter ses 30 ans. Ce fut l'occasion de retrouver et regrouper les anciens musiciens de l'orchestre : tous les pionniers comme ils aiment s'appeler. Un travail conséquent mais ô combien agréable tant leurs réactions à cette invitation furent spontanées et empreintes d'émotion : une belle image de vie d'un orchestre associatif. Pour exemple, ce message de Marielle reçu tout dernièrement :

« ... Et d'abord, merci, très grand merci, de la part d'une « pionnière », à vous et à tous ces bénévoles, pour ce merveilleux cadeau que vous nous avez offert. Vous n'imaginez pas l'émotion, le plaisir que nous avons eu à nous retrouver, nous les anciens, et le bonheur que nous avons eu de rejoindre l'Alauzeta 2016... 30 ans après la magie est toujours là. C'était un moment inoubliable... en ce qui me concerne, cela me donne l'envie de reprendre mon violon : je ferais bien cet été le stage d'orchestre !... et si j'ai le niveau, je réintégrerais volontiers l'Alauzeta... »

Preuve tangible s'il en est que la participation active et responsable des jeunes à la vie associative jette des bases solides pour le devenir du mouvement associatif dans son ensemble.



woodbrass.com
music instruments

Commande gratuite
& consultation en ligne du

Guide rentrée 2016

sur Woodbrass.com

Retrouvez des milliers d'instruments de musique,
accessoires & partitions au meilleur prix sur
Woodbrass.com

5 Woodbrass Stores + 1 Music School

Ouverts du lundi au samedi de 10h à 19h30 non-stop.
7-15 av. du Nouveau Conservatoire 75019 Paris.



Commandes
woodbrass.com
24/24 & 7 jours/7



Centre d'appel gratuit
02 40 38 50 50



Livraison gratuite
dès 39€ d'achat
(France Métropolitaine)



Toutes les nouveautés
& nos prix actualisés
sur woodbrass.com

FESTIVAL EUROPÉEN ET TRANSFRONTALIER

EMUSIK, un projet innovant au Conservatoire Maurice Ravel Côte Basque !

côte basque



Dans le cadre de Donostia (Saint Sébastien) 2016, capitale Européenne de la culture, le Conservatoire Maurice Ravel a accueilli plusieurs groupes européens lors de deux concerts exceptionnels, les 6 et 7 mai au Théâtre Quintaou, à Anglet, avec le soutien de l'Agglomération Côte Basque Adour et de la ville d'Anglet.

UNE PREMIÈRE EN EUROPE !

L'ACCUEIL DE GROUPES EUROPÉENS À ANGLET

À l'occasion du Festival Européen des Écoles de Musique, Donostia (Saint Sébastien) a accueilli du 6 au 8 mai 2016 plus de 120.000 spectateurs, 8.500 musiciens et 420 groupes de 26 pays différents, qui ont participé à plus d'un millier d'activités pendant trois jours, dans le cadre d'une année unique pour la ville, Capitale Européenne de la Culture.

LES SITES CHOISIS

Deux sites de spectacles avaient été retenus au Pays Basque Nord via le Conservatoire Maurice Ravel, à Hendaye et à Anglet.

Le Conservatoire Maurice Ravel a été sollicité par l'école de musique de Saint-Sébastien pour participer à cet événement de grande envergure. Il s'est engagé dans cette démarche dont le temps fort a été le grand rassemblement de 10 000 jeunes musiciens et danseurs européens dans divers lieux du Pays Basque nord et sud les 6 et 7 mai 2016.

Plusieurs groupes de jeunes musiciens européens en provenance d'Espagne, de la république Tchèque et de l'Allemagne, ont partagé la scène avec les élèves du CRR Maurice Ravel lors de deux concerts exceptionnels à Anglet au Théâtre Quintaou. Un concert a également eu lieu à Hendaye dans le cadre du festival.

200 ÉLÈVES SUR SCÈNE

Les esthétiques y ont été diverses : musiques actuelles, ensembles traditionnels, harmonies, vents, cuivres, ensembles atypiques, danse contemporaine, chœurs. Chaque concert a été ouvert puis refermé par les hymnes communs du festival, appris par les élèves de tous les pays impliqués via des tutoriels internet. Stéphane Goueytes, musicien et professeur de trompette au Conservatoire Maurice Ravel, a dirigé les groupes. Ces deux concerts ont porté haut les valeurs rattachées au projet : l'échange, le partage et l'interconnaissance. L'optimisme et la joie d'être sur scène s'est ressenti chez tous les participants. 600 personnes ont assisté aux deux concerts donnés.

L'APEC a cette fois encore joué son rôle d'accompagnateur lors de cet événement exceptionnel. Elle remercie, au nom des parents et des jeunes artistes, Monsieur Jacques Veunac, président du Syndicat Mixte, Monsieur Michaël Gavazzi, directeur du conservatoire, les services



culturel et de communication ainsi que tous les protagonistes qui ont œuvré à ce beau projet.

A renouveler ! •

*Paulette Maroteaux et Véronique Pantaléon, APEC Côte Basque
Kattalin Dalat, communication CRR Maurice Ravel*

L'APEC D'AVALLON, PARTENAIRE D'ANIMATION CULTURELLE DE SON CONSERVATOIRE

Avallon, petite ville d'à peine 8 000 habitants, sous-préfecture de l'Yonne en Bourgogne, située entre Auxerre et Dijon, a une chance incroyable : elle est dotée d'un conservatoire à rayonnement communal d'un dynamisme remarquable !



Bourgogne

Preuve la plus marquante de ce dynamisme, le conservatoire et la mairie d'Avallon organisent depuis 20 ans le Festival des Trois Muses. Comme son nom le suggère, musique, danse et théâtre y sont représentés. Ce festival est intense. Il dure trois semaines presque sans discontinuité.

Le Festival des Trois Muses, est un événement mixte : il mêle spectacles professionnels et créations des élèves du conservatoire et de la classe à horaires aménagés théâtre du collège Maurice Clavel, son tout nouveau partenaire. L'édition 2016 s'est déroulée du 10 juin au 1^{er} juillet. Côté professionnel, la programmation était la suivante : récital du violoncelliste Marc Coppey accompagné par Aurélien Pontier au piano, soirée salsa avec le groupe cubain Kabiocile emmené par le trompettiste Alexander Batte, Les trois Singes par la compagnie de danse hip-hop Par-Allèles.



Trois danseurs hip hop du spectacle Les trois Singes de la compagnie Par-Allèles

Pendant longtemps, au cours de ce festival annuel, le rôle de l'APEC d'Avallon consistait à acheter des cadeaux pour les diplômés de fin de cycle et à organiser un goûter pour les jeunes élèves lors du mercredi après-midi consacré à leurs spectacles. Rôle utile et confortable mais peu dynamique. Cependant, au printemps 2015, Gilles Bugnot, le directeur du conservatoire, souhaite organiser pour le concert de jazz vocal une soirée exceptionnelle, plus festive qu'à l'accoutumée. Le défi est le suivant : transformer la salle du marché couvert d'Avallon, grande mais sans saveur, en un cabaret chaleureux et feutré, avec un service à table efficace et discret... Défi pour le moins ambitieux !

Ingrid Bernouis, présidente de l'APEC, et moi-même, sommes convoquées par le directeur du conservatoire et celui-ci nous propose de l'aider à réaliser ce projet. Après quelques jours de doute, nous acceptons d'être partenaires de ce projet. Le conservatoire a organisé la location d'un décor de salle. L'APEC a imaginé sa carte de boissons et restauration, rassembler une équipe de préparateurs en cuisine, de barmans et de serveurs en salle et au final... relever le défi. Les spectateurs ont été enchantés de leur soirée. Les membres de l'APEC ayant participé à cette aventure, se sont couchés un peu tard ce soir-là,



mais ravis de l'expérience. Quant au directeur, il s'est dit épaté par cette équipe de serveurs tout en noir et rouge, plateau et calepin à la main, dans laquelle il reconnaissait des visages de parents d'élèves !

Meilleur signe de la réussite de notre petite entreprise d'animation culturelle : le conservatoire a fait de nouveau appel à l'APEC pour la soirée salsa de l'édition 2016 du festival. Cette soirée fut ainsi accompagnée d'une ambiance de club : depuis le bar du fond de la salle, les bénévoles de l'APEC allaient servir bière pression, verres de vins bourguignons, assiettes de produits du terroir morvandiau, les spectateurs attablés autour de la piste de danse.

Trois petits conseils avisés émergeant de notre jeune expérience pour les APEC qui aimeraient se lancer dans l'aventure d'un partenariat de ce type avec leur conservatoire :

- quitter le schéma de la traditionnelle « buvette » en proposant des produits et un service de qualité,
- former une équipe motrice composée de trois ou quatre personnes pour prendre les décisions et assumer les responsabilités,
- insister sur la clarté de la communication réalisée par la mairie ou le conservatoire pour annoncer la spécificité de l'événement. •

Delphine Georges,
trésorière de l'APEC d'Avallon en Bourgogne.





Pourquoi adhérer ?

La FNAPEC est la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves des Conservatoire et écoles de musique, de danse et de théâtre.
Elle a été fondée en 1956.

Les buts de la FNAPEC sont de :

- **développer**, dans le souci d'une **qualité accrue**, l'**enseignement** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **promouvoir et organiser** des activités à but non lucratif visant à **développer la pratique** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **favoriser l'accès aux enseignements artistiques** pour le plus grand nombre ;
- **défendre** les **intérêts moraux et matériels** de ses adhérents.

(extrait des statuts de la FNAPEC)

Informer, former, rassembler tous les parents d'élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

La FNAPEC est à votre écoute et vous répond sur :

- l'organisation des études, cursus, examens, diplômes, • les CHAM, CHAD, CHAT, • le coût de études, • les assurances pour les instruments, • les pratiques amateurs, • les pratiques collectives en musique, danse et théâtre, • l'enseignement des musiques actuelles et traditionnelles, • l'enseignement supérieur, • les formations professionnelles, • les métiers, les filières culturelles, • les textes de références des Ministères... • l'ouverture vers l'Europe.

Vous êtes une association ou un parent individuel,
contactez-nous : www.fnapec.com
Allô FNAPEC 06 83 51 83 51
contact@fnapec.org

Ne soyez plus isolés ! Rejoignez la FNAPEC !

Depuis 1956, la FNAPEC est l'interlocuteur privilégié de toutes les instances décisionnaires des enseignements artistiques.

Rejoindre la FNAPEC (unique fédération de parents d'élèves de conservatoire) :

- c'est être représenté auprès des directeurs, des élus locaux et des Ministères,
- c'est pouvoir utiliser toutes les ressources d'une fédération nationale : hébergement de sites, échanges d'expériences d'APEC de toutes les régions, soutien et contacts à travers nos Unions régionales,
- c'est soutenir l'action de la FNAPEC et enrichir sa dynamique qui a permis à travers les années d'obtenir : la Sécurité Sociale étudiante pour les étudiants en conservatoires, la création des CHAM, du baccalauréat TMD, du CNSMD de Lyon, du DE, de l'OFJ...

Engagements

La FNAPEC s'implique en faveur des enseignements artistiques

Nos engagements :

- Permettre l'accès à l'enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique, en favorisant la fréquentation des écoles d'enseignements artistiques au plus grand nombre.
- Affirmer la place essentielle de l'éducation artistique dans l'enseignement général.
- Garantir un enseignement de qualité par des enseignants qualifiés et ayant accès à la formation continue ainsi que la coordination et l'harmonisation des programmes, méthodes, examens et diplômes.
- Soutenir et valoriser les pratiques amateurs.
- Soutenir l'ouverture des conservatoires à des disciplines et esthétiques variées.
- Soutenir et garantir les parcours à finalité professionnelle.
- Informer, former, aider les parents d'élèves pour qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle de membres de la communauté éducative de leurs enfants.
- Promouvoir toutes formes d'activités favorisant l'expression collective de la musique, de la danse, de l'art dramatique ; Pour les jeunes, favoriser la pratique en orchestres, ensembles, compagnies, rencontres, stages...
- Favoriser l'entrée des jeunes musiciens dans le monde professionnel en organisant le Concours européen Musiques d'Ensemble.

Partenaires

La FNAPEC est en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication
La FNAPEC est en lien avec les Collectivités territoriales, les associations d'élus, la F.N.C.C.
La FNAPEC est invitée par ses partenaires :
CdF, UNDC, FFEM, CMF, PEEP, FCPE, APEL, DAC, Collectif RPM, la SACEM, ANSEP2A, SPEDIC
La FNAPEC est partenaire et membre actif de :

- l'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)
- le Réseau National Musique et Handicap (RNMH)
- l'orchestre français des jeunes
- l'assurance des musiciens et des métiers de la musique (SMAMMM)
- du Comité de Pilotage de CANOPEA
- le réseau National musique et Handicap (RNMH)
- le C.R.E.A.
- La semaine du son

Événements à venir

- Conférence des régions : 19 Novembre 2016 toutes les Apec sont invitées, lieu à préciser en fonction du nombre d'APEC présentes
- La semaine du son du 23 au 29 janvier 2017
- La Nuit des Conservatoires : 27 janvier 2017 partout en FRANCE
- MUSICORA du 28 au 30 avril 2017 à la Grande Halle de la Villette
- Concours de Musiques d'ensemble organisé par la FNAPEC (dates non fixées), au CRR de PARIS
- Congrès de la FNAPEC (date à préciser)

Comment adhérer ? Retrouvez les modalités d'adhésion et le bulletin d'adhésion sur le site : fnapec.com/adherer

Allo FNAPEC : 06 83 51 83 11

contact@fnapec.org

http://www.fnapec.com

 [facebook.com/fnapec](https://www.facebook.com/fnapec)

 [@Fnapec](https://twitter.com/Fnapec)

FNAPEC - 106 rue d'Amsterdam – 75009 PARIS

Le bureau de la FNAPEC :

Présidente d'Honneur : Simone du Breuil

Présidente : Martine Mabboux

Vice-Présidente : Marie-Claude Valette

Trésorière : Marie-Claude Brousse

Secrétaire : Paulette Maroteaux

Le Conseil d'Administration est constitué des Présidents des Unions régionales et de la Présidente d'Honneur

Présidente d'Honneur : Simone du Breuil

15 chemin de Fontaine Poivre

69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Aquitaine : Paulette Maroteaux

Contact : urapec.aquitaine@orange.fr

Bretagne : Nicole Brière

Contact : nicole.briere37@gmail.com

Île-de-France : Thibaut Desquilbet

Contact : contact.uridf.fnapec@gmail.com

Languedoc-Roussillon : Marie-Claude Valette

Contact : fnapec-mcvalette@orange.fr

Limousin : Marie-Claude Brousse

Contact : mcbrousse@wanadoo.fr

Nord-Pas-de-Calais : Jean-Marie Zeinstra

Contact : ur5962fnapec@gmail.com

Normandie : Martine Cornilleau

Contact : urapec_normandie@live.fr

Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

En attente d'élection

Rhône-Alpes : Martine Mabboux

Contact : mabbouxmartine@yahoo.fr

Pour les autres régions : contact@fnapec.org

La FNAPEC, c'est toute une équipe de bénévoles qui ne comptent ni leur temps, ni leurs efforts pour œuvrer au sein des instances concernées pour faire entendre la voix de ceux qui ont fait de l'accès à la culture leur première priorité en matière d'éducation. La FNAPEC, c'est plus d'un demi-siècle d'existence pour porter au plus haut et réaffirmer sans cesse nos valeurs.

Adhérer à la FNAPEC ? Oui, mais pour qui ? Pour des associations, des parents, élèves majeurs, ou toute personne voulant soutenir notre action. Oui, mais pourquoi et comment ?

Voir page ci-contre.

La FNAPEC, c'est

F **édérer** en offrant à tous les parents, élèves et amis des établissements d'enseignement artistique la possibilité de créer une association tout en bénéficiant de l'expérience et des réseaux d'une structure présente sur le terrain depuis plus d'un demi-siècle ;

n **égocier** au mieux des intérêts de chacun avec les instances nationales, les élus et les dirigeants des établissements d'enseignement artistique ;

a **méliorer** l'accès à l'enseignement artistique pour tous quels que soient les ressources, le milieu familial, la situation géographique, le handicap... ;

p **artager** la pratique des parcours d'enseignement avec les pédagogues, les instrumentistes, les artistes... partager les manifestations, les animations, les concerts, voyages, stages organisés par les APEC ou les Unions Régionales ;

e **changer** avec les membres sur les expériences locales, les particularités artistiques régionales, les demandes des personnes en situation de handicap, en difficulté financière, sur la recherche de financement des projets locaux ;

C **ommuniquer** sur l'actualité de l'enseignement artistique, ses réformes, ses enjeux..., avec les acteurs nationaux et locaux. La FNAPEC est l'un des dix membres fondateurs de Canopéea (collectif pour des assises nationales ouvertes sur les pratiques de l'éducation et les enseignements artistiques) et participe aux réflexions menées par le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle.



MM

CHAMPAGNE
MICHEL MAILLIARD
à VERTUS - FRANCE

Venez découvrir nos cuvées !

52 Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - FRANCE
Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05
www.champagne-michel-mailliard.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, SACHEZ CONSOMMER AVEC MODÉRATION



Le coin des infos

Vous organisez un spectacle

La FNAPEC étant agréée

Jeunesse-Education Populaire bénéficie de tarifs préférentiels auprès de la SACEM.

N'hésitez pas à demander le protocole d'accord.



Votre enfant est en situation de handicap

Vous désirez l'inscrire dans un conservatoire...

La FNAPEC est adhérente au Réseau National Musique et Handicap et elle est signataire de la charte Musique et Handicap.



Votre enfant envisage de devenir professionnel

De par son réseau et sa documentation, la FNAPEC peut guider le choix de votre enfant ou vous diriger vers les bonnes portes. Il y a peut-être des voies auxquelles vous n'avez pas pensé.

Stages pendant les vacances

Si vous êtes organisateur, la FNAPEC peut vous aider à trouver un BAFA ou BAFD pour encadrer vos stages. Elle peut vous aider à en assurer la diffusion par le biais de son site, de sa lettre d'information électronique, de facebook, de twitter...

Vous organisez un voyage.

Les instruments et votre association sont-ils bien assurés ?

La FNAPEC a sa mutuelle. Avec le groupe d'assurance MONCEAU, en partenariat avec des musiciens et des luthiers, elle est à l'origine de la création de la Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique, dont elle est membre du conseil d'administration. Chaque APEC peut ainsi proposer, à chacun de ses adhérents et à des conditions très avantageuses, une assurance couvrant ses instruments, ses enfants pour qu'ils soient assurés pendant leurs activités musicales même quand leur assurance scolaire ne prévoit pas cette extension.

La FNAPEC a également négocié une assurance groupe « responsabilité civile » pour ses APEC.



La fédération est là pour répondre à vos interrogations.

N'hésitez pas à nous contacter.

Allo Fnapec : 06 83 51 83 11 – contact@fnapec.org

TEXTES OFFICIELS

La FNAPEC est un centre de documentation et d'information.

Elle possède de nombreux textes, lois ou décrets relatifs à l'enseignement artistique : statuts des professeurs, schémas d'orientation pédagogique, loi sur la danse, CHAM, CHAD, CHAT, bac TMD...

CHAM - CHAD - CHAT

La FNAPEC est à l'origine de ces classes et c'est une de ses grandes réussites.

Aujourd'hui, les textes sont diversement appliqués et la FNAPEC oeuvre sur le terrain pour leur maintien dans un consensus respectant les principes fondamentaux.

En tant que membre du CA, la FNAPEC offre à ses Adhérents, la possibilité de faire partie des Comités de Pilotage des Assises en Région et de bénéficier d'un tarif préférentiel.



Échanges avec l'Allemagne

N'oubliez pas que la FNAPEC est un partenaire privilégié de l'OFAJ – Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.

En règle générale, cet organisme prend en charge une partie des déplacements. Pour cela il faut remplir un dossier.

N'hésitez pas à nous contacter.



Apprendre une langue - Découvrir une culture - Vivre au rythme d'une culture étrangère



Trouvez le séjour linguistique adapté à votre profil : immersion en famille, cours+activités, école de langue, job, stage, au pair...

L'Office labellise et contrôle les organismes de séjours linguistiques garantis par son Contrat Qualité. Retrouvez les organismes labellisés Contrat Qualité sur www.loffice.org

Avec le soutien du Ministère de la Ville, de la Jeunesse, et des Sports.

infos@loffice.org - 01 42 73 36 70



Vous voulez faire passer une petite annonce, une information, une demande d'aide...

La FNAPEC met ses moyens de communication et son réseau à votre disposition. N'hésitez pas à prendre contact !

Pourquoi choisir l'Assurance des Musiciens ?

Passionné de musique, que vous soyez amateur ou professionnel, nous vous proposons un seul contrat selon vos besoins et au choix

- les dommages à vos instruments de musique, matériels de son, partitions et supports d'information;
- votre responsabilité civile,
- votre protection personnelle accident,
- votre défense pénale et recours suite à accident,
- votre assistance voyage musicien...



Les +

- des garanties utiles et adaptées à votre activité,
- vos instruments sont couverts en tous lieux et dans le monde entier (selon conditions)
- frais de dépréciation,
- effets personnels,
- assistance dans le monde entier...

musicora

LE GRAND RENDEZ-VOUS DE LA MUSIQUE ET DES MUSICIENS

28 / 29 / 30
AVRIL 2017

GRANDE HALLE
DE LA VILLETTE
PARIS
www.musicora.com

Plus que jamais, Musicora est LE rendez-vous de la musique et des musiciens. La pratique instrumentale, l'enseignement et les métiers de la musique seront au cœur de la 28^e édition de Musicora. **Une scène ouverte sera dédiée aux concerts des conservatoires, des écoles de musique, des classes à option musique et des amateurs.**

Un « Pôle enseignement et métiers de la musique » permettra aux visiteurs de découvrir - dans la zone d'exposition et les ateliers - les cursus professionnalisant et les solutions innovantes adaptées à chacun pour **jouer de la musique en amateur, devenir musiciens professionnel et travailler dans la musique, le spectacle vivant et le son.**

Musicora proposera également des **ateliers d'éveil musical et de découverte des instruments** pour les enfants et les adultes.

Côté exposants, on retrouvera : **les facteurs d'instruments, les accessoires pour instruments, les éditeurs de partitions, les festivals et salles de concerts, les écoles de musique, les formations aux métiers de la musique, les applications et plateformes de musique en ligne, les labels, les organisations professionnelles, la presse musicale...**

Le billet d'entrée donne accès à tout Musicora : zone d'expositions, concerts, conférences et ateliers. (Entrée gratuite pour les professeurs de musique).

Plus d'information sur : www.musicora.com

